

# GEORGES HANCE (1909-1993)

## Toulois résistant de la première heure

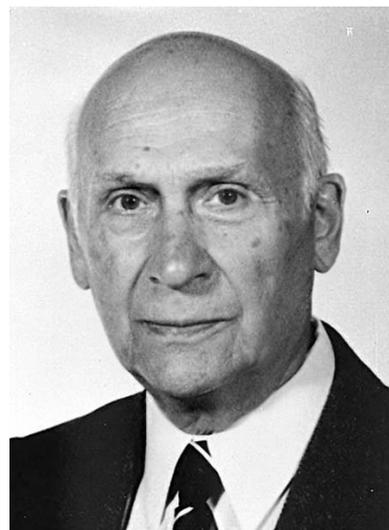
### De son arrestation à sa déportation...

par le C.E(er) Marcel HANCE, son fils



Septembre 1940

Arrêté le 8 octobre 1942, avec Pierre Charbonnelle (renté) et Pierre Buvier (décédé), pour évasions de prisonniers, vol de cachets et fabrication de faux papiers. Torturé par la Gestapo à NANCY, prison Charles III, transféré à la prison du Cherche-Midi, déporté « *Nuit et Brouillard* » au SS Sonderlager d'Hinzert, à la prison de Wolfenbuttel, multiples « *kommandos* » à Klettendorf et Langenbillau, prison de Breslau, jugé et condamné par le tribunal spécial des affaires « *NN* », prison centrale de Brieg, première marche à la mort de Brieg à Eger, camp de concentration de Flossenburg, deuxième marche à la mort jusqu'à Cham, lieu de libération par les troupes américaines le 23 avril 1945.



Août 1988

#### PROLOGUE, REMERCIEMENTS

Je tiens à préciser, avant toute chose, qu'en aucun cas, je ne veux m'arroger le titre ou la qualification d'historien et que la rédaction de cet opuscule n'est que la concrétisation de mon devoir de transmettre à mes descendants, la mémoire de mon père. Pendant la période sombre de l'occupation, certains pantouflaient, d'autres, comme l'écrivaient Joseph Kessel et Maurice Druon, « *au creux des lits faisaient des rêves* ». D'autres usaient et abusaient des opportunités qui leur étaient offertes quand, ouvertement, par idéologie ou plus prosaïquement par esprit de lucre, ils ne mettaient pas carrément tout leur zèle au service de l'état de fait, voire de l'occupant. D'autres enfin, au tout début, comme mon père, agissaient dans l'ombre.

Ils ne recherchaient pas la gloire, très peu l'ont connue. Ils voulaient simplement que la dignité de

l'homme soit respectée. Ils croyaient avant tout à la liberté de conscience, de parole et d'action. Ils voulaient ne pas être soumis à une dictature idéologique, qu'elle soit nationale ou étrangère, qui affirmait que certaines catégories de personnes que l'on recensait en fonction de leur confession ou de leurs opinions politiques ou philosophiques ne pouvaient plus exercer telle ou telle profession et qui détenait, ou aidait à la détention, des ressortissants nationaux dans des camps de prisonniers.

Mon père pensait qu'une action solitaire puis concertée ne pouvait qu'être bénéfique au renouveau de son pays en apportant toute son aide afin de soustraire ces prisonniers, dans la mesure de ses possibilités, à la persécution et à l'emprisonnement. Il y a réussi plus que partiellement. Il a été dénoncé et a payé dure-

ment son engagement. Arrêté, torturé et déporté en Allemagne comme justiciable du terrible décret « *Nacht und Nebel* » (« *NN* »), il avait vocation à disparaître, sans laisser de trace, dans la « *Nuit et le Brouillard* ». Malgré les épreuves subies, malgré ses souffrances et celles des siens, il a toujours été persuadé qu'il avait agi conformément à sa conscience. Il avait raison. À l'heure où les révisionnistes de tout poil refont surface, on s'aperçoit, Brecht l'avait dit, que « *le ventre de la bête est encore fécond* ».

Le destin des déportés, classés dans la catégorie « *Nuit et Brouillard* », s'apparentait à celui des Juifs et des Tziganes. Ils ne devaient jamais « *refaire surface* ». Je me devais d'apporter ma faible contribution pour perpétuer leur mémoire, en prenant la vie de mon père comme fil conducteur. Le temps a passé, le nombre des survivants s'amenuise ; il faut impérativement garder leur souvenir et, tant que faire se peut, appliquer la devise gravée dans la pierre de la crypte de la Déportation : « *Pardonne mais n'oublie pas !* », et celle des « *NN* » :

« *Ne pas témoigner serait trahir !* »

---

## 1. LES FAITS

Mon père, monsieur Georges Hance, né le 1er avril 1909, exerçait, depuis 1936, les fonctions de sous-brigadier au commissariat de police de Toul (Meurthe-et-Moselle). Incorporé à la déclaration de guerre, comme sergent infirmier, il est fait prisonnier et interné au Fort Vauban à Besançon. Du fait de son emploi antérieur, il est libéré, renvoyé dans ses foyers, et réintègre son poste en prenant en charge le secrétariat. Il est astreint à se présenter deux fois par semaine à la Kommandantur de Toul où il fait la connaissance d'un adjudant d'origine autrichienne. Ce dernier ne semble pas partager les opinions de ses camarades, notamment en ce qui concerne les lettres anonymes de dénonciation qui parviennent aux autorités allemandes (une vingtaine par semaine), et dont il donne connaissance à mon père avant d'en aviser ses supérieurs. Mon père, qui ne peut supporter ni la défaite ni l'occu-

Je dédie mon travail de mémoire :

A mes enfants et petits enfants, afin qu'ils puissent perpétuer sa mémoire, et qu'ils puissent toujours se sentir fiers des actions qu'il a menées.

A mon frère, né après le retour de notre père, afin qu'il fasse de même avec les siens.

A la mémoire de ma mère qui a terriblement souffert de cette absence de 32 mois sans jamais recevoir de nouvelles, ignorant si son mari était vivant ou mort, et qui a réussi à m'élever dignement malgré toutes les restrictions et les obstacles. Avec une reconnaissance infinie à ma cousine Christiane, sans la perspicacité de laquelle je n'aurais jamais retrouvé mon père et au souvenir des ses parents pour leur dévouement.

A Diane Afoumado, documentaliste-historienne du Mémorial de la Shoah, dont les précieuses informations m'ont permis d'étayer mes recherches sur des bases précises.

A la mémoire de feu Albert Itey, dont une copie du précieux journal rédigé dès l'immédiate après-guerre, m'a permis de compléter les dires de mon père en les situant chronologiquement et géographiquement.

Et enfin, avec tout mon amour, à mon épouse, dont la patience et l'affection pendant cette longue période de travail et de recherches, m'ont été d'un grand secours.

pation, estime qu'il est de son devoir de participer à une certaine forme de résistance, d'abord seul en 1940-1941 et début 1942, puis au sein d'un petit groupe à compter de mars 1942 :

\* en prévenant les personnes nommément visées par les lettres de dénonciations (israélites-prisonniers évadés- etc...)

### TÉMOIGNAGE

*Monsieur Husson Henri, commerçant à Toul, place du Marché, père d'un déporté politique pour actes de résistance atteste par la présente que Mr Hance Georges, secrétaire de police à Toul a, par son intervention judicieuse, dont, par prudence, les détails ne peuvent être ici relatés, évité mon arrestation par la Gestapo au cours de l'année 1942, alors que j'étais prisonnier évadé.*

Carte en date du 15 octobre 1945 signée Husson Henri.

## TÉMOIGNAGE

*Je soussigné Charbonnelle Pierre, 24 rue Baron Louis, vice-président de l'association des déportés politiques de Meurthe-et-Moselle, membre du Comité de Libération de Toul, membre du comité local de la Croix Rouge, certifie sur l'honneur, que Monsieur Hance Georges, secrétaire de police à Toul, s'est toujours dévoué à donner assistance aux prisonniers de guerre évadés* .../...

*Qu'il a soutenu dans la clandestinité, au cours des années 40/41/42 et jusqu'à son arrestation, de tout son appui et sous les formes les plus diverses, la lutte contre l'envahisseur.*

*Que, malgré les difficultés et les dangers, il n'a pas hésité à constituer un stock d'armes et de munitions en prévision du débarquement des armées alliées.*

*Que, grâce à son intervention, il a évité, à différentes reprises, l'arrestation de Français par la Gestapo.*

*Qu'arrêté par celle-ci (en même temps que moi) le 8 octobre 1942, alors qu'il faisait partie de mon groupe (évasion de prisonniers), il n'a cessé de conserver une grande dignité pendant son séjour en Allemagne.*

*Durant les deux années qu'il est resté sous l'occupation, Monsieur Hance a toujours fait preuve d'un grand esprit de sacrifice et d'abnégation.*

*Lettre du 13 novembre 1945, signée Charbonnelle.*

(Monsieur Pierre Charbonnelle, chef du secteur local du réseau de résistance du canton de Toul- " Navarre "-, a été interpellé, le 5 octobre 1942, par les services de l'Abwehr et remis entre les mains de la Gestapo de Nancy, le 8 octobre 1942, jour de l'arrestation de Georges Hance et de Pierre Buvier).

\* en intervenant au cours des perquisitions effectuées conjointement par les services allemands et des membres de la police française (Inspecteur Petit et consorts) totalement inféodés au régime de fait de Vichy,

## ATTESTATION

*Le Comité de Libération de la Ville de Toul atteste :*

*Que Monsieur Hance Georges, brigadier de police à Toul, a toujours fait preuve, sous l'occupation allemande et jusqu'au 8 octobre 1942, date de sa déportation, d'une attitude bien française de patriote authentique,*

*que, dans sa vie privée comme dans son service, il s'est toujours fait remarquer par sa clairvoyance, son*

*courage et son esprit de résistance aux ordres de l'opresseur,*

*que, pendant plus d'un an, Hance n'hésita pas à établir et à distribuer de nombreuses cartes d'identité destinées, soit à des suspects, soit à des prisonniers évadés ou sur le point de s'évader, principalement pour les détenus politiques de Jeanne d'Arc ou d'Ecrouves,*

*qu'il s'interposa dans de nombreuses circonstances entre les autorités d'occupation et certains résistants notoires de la ville pour leur éviter recherches, interrogatoires ou perquisitions,*

*qu'il fit échouer ainsi les projets de perquisitions au domicile de Duroch, plus tard, président du comité local de Libération et de certains autres résistants,*

*qu'au cours d'une perquisition à l'usine à gaz, chez M. Barbu, directeur technique, il réussit à s'emparer d'un revolver et à le faire disparaître, à ses risques et périls, devant l'autorité occupante,*

*que son intervention courageuse, face à un inspecteur de police, traître à la cause française et vendu à l'Allemagne, lui permit d'éviter de nombreuses arrestations notamment celles de MM Duroch, prénomme, Certeau, Mary et André, désignés à la Gestapo comme étant excessivement dangereux au regard de Vichy,*

*qu'il intervint avec force au moment de l'arrestation de M. Gouilleux à Saint-Mansuy, afin qu'il fut remis en liberté et qu'il n'hésita pas à se porter lui-même et sur sa personne, garant de la conduite de M. Gouilleux,*

*que ses renseignements sur les prisonniers évadés, notamment sur Husson de Toul, place du Marché, étaient toujours dictés par le souci de leur éviter une nouvelle détention ou une mortelle captivité,*

*qu'une telle attitude le désigna bientôt à la Gestapo comme une proie facile et certaine,*

*qu'il fut tout d'abord, à compter d'août 1942, l'objet d'une surveillance étroite tant de la part de la police de sûreté de Vichy que de la part de la Gestapo,*

*qu'il fut arrêté le 8 octobre 1942 par cette dernière et emprisonné à Nancy où il subit un interrogatoire très serré,*

*que son mutisme sur ses agissements personnels et sur les agissements des patriotes de sa connaissance, pourtant fort nombreux, lui valurent, de la part de la gendarmerie allemande, le traitement approprié, puis des coups de crosse de revolver à la mâchoire, la perte de trois dents fracassées et certaines autres formes de torture qu'il est superflu de décrire,*

*qu'il s'obstina néanmoins à ne pas livrer aux Allemands le moindre renseignement sur la résistance et à garder jalousement son secret, notamment sur Charbonnelle à qui il avait remis le matériel qui lui servait à établir les cartes d'identité,*

*que, finalement, il fut déporté en Allemagne, le 4*

*février 1943, pour y demeurer jusqu'au 26 mai 1945, date de son retour en France,*

*qu'il se trouvait, à cette époque, fatigué, anémié, extrêmement faible, presque amorphe,*

*que cet état de santé ne lui permit point de se prévaloir, à son retour, des avantages accordés, pour des actes de courage semblables aux siens par le décret du 27 novembre 1944, qui prévoyait pour les vrais résistants et précisément pour les méritants, ceux de la première heure, des avantages substantiels en matière d'avancement, que l'intéressé, Hance, a toujours conservé, malgré son attitude passée, superbe, héroïque et méritoire, le grade qui lui était échu avant son incarcération par l'ennemi, c'est-à-dire le grade le plus modeste dans la hiérarchie de la police,*

*que certains de ses camarades ont bénéficié, durant sa longue absence, et même depuis son retour de captivité, d'un avancement auquel il peut prétendre à juste titre,*

*qu'il semble, en toute équité, que réparation lui est due sur ce point.*

Lettre dactylographiée, en date du 27 août 1946, avec tampons du " Comité local de Libération ", signée : Pour le Comité : Le secrétaire du Comité, l'adjoint en chef de secteur de la Résistance (adjoint au maire de Toul) Jean Kimmel, le secrétaire adjoint...

\* en constituant dépôts d'armes et de munitions.

#### ATTESTATION

*Je soussigné Roualet Georges, facteur des Postes, membre actif de la Résistance à Toul, demeurant place Carnot à Toul, atteste par la présente que Monsieur Hance Georges, secrétaire de police à Toul, en compagnie duquel j'ai travaillé pour la cause de la France, pendant les années 1940-41-42, s'est constamment dévoué pour aider, favoriser l'évasion et la circulation des prisonniers français.*

*Profitant de l'avantage de ses fonctions, il n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à empêcher l'arrestation de civils français dénoncés par lettres anonymes.*

*De concert, nous avons constitué un stock d'armes en prévision d'un débarquement possible. Je savais que Mr Hance avait constitué d'autres dépôts identiques en divers endroits.*

*En résumé, la conduite de Monsieur Hance pendant les années d'occupation et jusqu'à son arrestation a été digne de tous les éloges.*

Lettre manuscrite en date du 20. 12. 45, signée G Rouallet.

.../...

.../...

(La constitution de stocks d'armes et de munitions n'était le fait que de mon père et de Monsieur Rouallet. Aucune mention n'en avait jamais été faite à quiconque d'autre et les services allemands qui semblaient parfaitement informés des actions clandestines du premier cité ne l'ont jamais interrogé au sujet des armes et munitions, ce qui tend à prouver qu'ils l'ignoraient.)

\* en facilitant l'évasion et l'acheminement des prisonniers de guerre du camp d'Ecrouves ou des chantiers extérieurs :

#### Attestation

*Je soussignée Madame Carlot Lucie, demeurant à Toul (M-et-M), n° 22 rue Joly, certifie sur l'honneur que Monsieur Hance Georges, secrétaire de police à Toul, s'est toujours dévoué à la cause des prisonniers de guerre en favorisant leur évasion.*

*Peuvent également en témoigner :*

*M. Klein, agent d'assurances, rue Gouvion-St Cyr,*

*M. Keller, notaire à Toul, dont le père a été fusillé par les Allemands,*

*M. Charbonnelle, 24 rue Baron Louis à Toul*

*Mme veuve Kimmel, 16 rue Joly à Toul*

Lettre à en-tête de la Brasserie Toulouise, datée du 10 novembre 1945, signée Mme Carlot, Mme Vve Kimmel, Charbonnelle et KG (Klein?).

#### Témoignage

*Je soussigné Pierre Keller, notaire à Toul, membre de la Mission Moulin, diffuseur du journal clandestin pour la région Lorraine " Les petites ailes de France " certifie sur l'honneur que M. Hance Georges, secrétaire de police, demeurant à Toul, nous a toujours rendu les plus précieux services en raison de ses fonctions pour l'acheminement des prisonniers qui nous étaient envoyés en provenance de (... ?) et Charleville et ce depuis décembre 1940.*

*Fait et délivré pour valoir ce que de droit.*

Lettre manuscrite à en-tête et tampon de Pierre Keller, en date du 13 novembre 1945, signée.

#### Témoignage

*Madame Jeanne Buvier, commerçante, 12 rue Carnot à Toul (M-et-M) veuve de déporté mort en Allemagne, certifie sur l'honneur que Monsieur Hance Georges, secrétaire de police, domicilié à Toul 4 rue de la*

Viergeotte a, pendant les années 40/41/42, aidé de mon mari, par tous les moyens en sa possession, facilité l'évasion, l'assistance et le passage en zone libre de nombreux prisonniers de guerre et ce jusqu'à leur arrestation par la Gestapo le 8 octobre 1942.

Lettre manuscrite en date du 14 novembre 1945, signée.

(Madame Jeanne Buvier est la veuve de Pierre Buvier, arrêté en même temps que mon père puisque faisant partie du même réseau. Il a suivi un périple identique et a disparu lors de la "marche à la mort" lors de l'évacuation du camp de Brieg).

\* en établissant de faux papiers à l'usage de personnes pour faciliter leur passage en zone non occupée.

Conscient des risques pris par les individus ou groupes d'individus dont il a provoqué et facilité l'évasion, prisonniers de guerre internés au Centre Pénitentiaire d'Ecrouves ou employés sous surveillance dans des chantiers extérieurs, et qui sont démunis de pièces d'identité, il subtilise deux cachets officiels déclassés parce qu'à l'effigie de la République. Il les utilise pour authentifier les documents qu'il établit clandestinement à leur usage. Il découvre des cartes vierges dans les ruines de l'hôtel de ville bombardé et incendié.



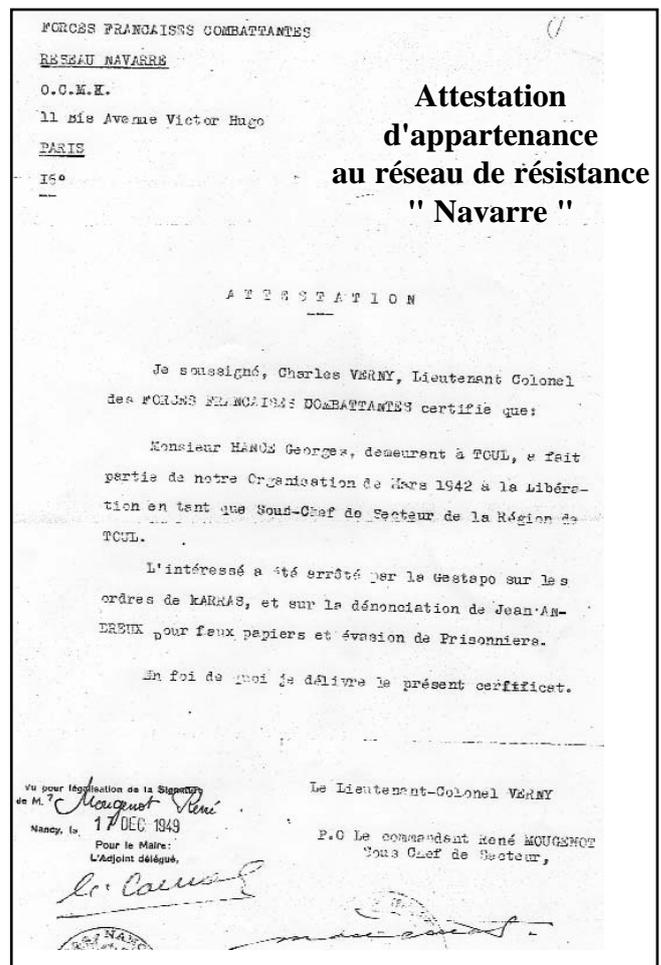
### Empreintes agrandies des tampons que mon père utilisait pour l'établissement des faux papiers.

Ces objets, dissimulés par mon père qui a toujours nié les avoir pris et utilisés, même sous les coups à la Gestapo de

Nancy et ultérieurement lors de son jugement et sa condamnation aux travaux forcés au Tribunal des Affaires "NN" à Breslau, sont en ma possession.

Il fabrique des documents identiques pour les familles d'israélites de la commune, ou simplement en fuite et de passage, dont le recensement a commencé et qui sont menacés du fait de leur confession. Il prend langue avec l'archiprêtre Guyon afin d'obtenir des certificats de baptême. Il confectionne également de faux papiers pour des sympathisants ou militants communistes et socialistes, pour des membres de la franc-maçonnerie, ainsi que pour les premiers agents de la France Combattante, afin de permettre leur passage vers la zone libre.

Prenant quelques jours de congé, en juillet 1942, se sentant surveillé par certains de ses collègues, il confie les cachets à l'un de ses camarades du réseau. Une maladresse est commise par le bénéficiaire d'une pièce d'identité, confortant la dénonciation effectuée par un certain Jean Andreux, jugé et condamné en 1948 par le Tribunal Militaire permanent de Metz. A compter de mars 1942, le trio est affilié, sans le savoir, au réseau de résistance « *Mangin et Navarre* ».



## DÉCISION « NUIT ET BROUILLARD » DU 7 DÉCEMBRE 1941

Le Chef des SS du Reich et chef de la Police allemande  
A Office principal du Tribunal SS

Secret ! Concerne : Poursuite des actes délictueux commis contre le Reich ou contre les forces d'occupation. Les ordonnances suivantes prises par le chef du Haut-Commandement des Forces armées (OKW), le 12 décembre 1941, sont portées à votre connaissance :

1. Le chef du Haut-Commandement des Forces armées.  
C'est la volonté longuement réfléchie du Führer...
2. Le Führer et commandant en chef des Forces armées.

### DIRECTIVES

Pour la poursuite des actes délictueux commis contre le Reich ou puissance occupante dans les territoires occupés. Du 7 décembre 1941.

Avec le début de la campagne de Russie, des éléments communistes et d'autres milieux germanophobes ont intensifié leurs attaques contre le Reich et contre la Puissance occupante. L'étendue et le caractère dangereux de ces menées imposent, pour des raisons d'intimidation, les mesures les plus rigoureuses à l'égard de leurs auteurs. Il y a tout d'abord lieu, de se conformer aux directives suivantes :

I. Dans les territoires occupés, la peine de mort est, par principe, de circonstance pour tous les actes délictueux commis par des civils non allemands, dirigés contre le Reich ou contre la Puissance occupante et qui constituent une menace pour leur sécurité ou leur force combattante.

II. Les délits de l'alinéa I ne sont en principe à condamner dans les territoires occupés que s'il est probable que des condamnations à mort seront prononcées contre les auteurs ou du moins contre les auteurs principaux et que si les poursuites et l'exécution des condamnations à mort peuvent être menées avec le maximum de diligence. Dans les autres cas, les auteurs, du moins les auteurs principaux, seront transférés Allemagne.

III. Les auteurs transférés en Allemagne n'y seront soumis aux procédures de guerre que si des considérations d'intérêt militaire l'exigent. Il y aura lieu de répondre aux demandes de renseignements, émanant de services allemands ou étrangers et concernant de tels auteurs, qu'ils ont été appréhendés et que l'état de la procédure ne permet pas de donner de plus amples informations.

IV. Les commandants des territoires occupés et les magistrats sont personnellement responsables, dans le cadre de leur compétence respective, de l'exécution de cette ordonnance.

V. Le chef du Haut Commandement des Forces armées déterminera les territoires occupés dans lesquels cette ordonnance sera appliquée. Il a pouvoir pour donner des éclaircissements, pour arrêter des règlements d'exécution et des dispositions complémentaires. Le Ministre du Reich de la Justice arrêtera les dispositions d'exécution dans le domaine de ses attributions.

Par ordre, le Chef du Haut-Commandement des Forces armées. KEITEL.

## 2. L'ARRESTATION

### 2. 1. Mes souvenirs d'enfance

Je suis né le 5 février 1938. Le jeudi 8 octobre 1942, je suis âgé de 4 ans et 8 mois. Je passe pour un enfant éveillé. Je suis scolarisé en cours préparatoire dans la classe de madame Caillaud à l'école du quartier de Saint-Mansuy à Toul où, enfant unique, je demeure avec mes parents à l'étage du numéro 4 rue de la Viergeotte, en bordure d'une petite cour. Le bâtiment situé de l'autre côté est occupé par un service allemand. Ce jour-là, je ne suis pas allé en classe. Je joue

avec mes soldats de plomb dans la cuisine, ma mère s'affaire autour de la cuisinière, elle prépare le repas. Je me souviens encore qu'il s'agissait de choucroute. Nous attendons mon père pour prendre le déjeuner de midi. Entendant le bruit d'une motocyclette dans la cour, bruit parfaitement inhabituel puisque nous demeurons à l'écart de la rue, je me précipite à la fenêtre et je vois un homme se diriger vers le domicile familial. Ma mère va ouvrir, je l'accompagne et j'entends encore parfaitement l'homme arrivé en moto, dire : « *Madame Hance, n'attendez pas votre mari, il sera en retard, il est sur une perquisition* ». Dans la soirée, j'ai vu ma mère pleurer sans arrêt. Le lende-

main matin, je suis allé à l'école et je me souviens fort bien que l'institutrice m'a embrassé sur les joues, ce qu'elle n'a pas fait à mes camarades ; tout le monde la craignait. Était-ce de la prescience, je l'ignore, mais j'ai tout de suite pensé qu'il était arrivé malheur à mon père que je n'ai revu qu'au mois de mai 1945. Cette journée m'a terriblement marqué ; j'ai d'ailleurs fait presque immédiatement une jaunisse.

## 2. 2. Ceux de ma mère

Ma mère, madame Hance Paula, dite Paulette est décédée en 2005, dans sa 92<sup>e</sup> année. Elle n'a jamais pu oublier le jour de l'arrestation de mon père, non plus que les événements qui ont marqué la période de son absence. Elle m'a relaté, bien plus tard et par le menu, ce qu'elle avait pu faire pour tenter d'obtenir sinon des renseignements, du moins des nouvelles de son mari. Elle a conservé toutes les pièces relatives à ses démarches. Dans la soirée, ne voyant pas mon père revenir, elle demande à notre voisin, Monsieur Roualet, qui était ami avec mon père mais dont elle ignorait les activités clandestines, d'aller se renseigner auprès de ses collègues. Elle apprend qu'il a été arrêté par les Allemands et qu'il se trouve à Nancy. Le commissaire de l'époque s'étant informé, il communique à ma mère les coordonnées de son époux : « *Monsieur Hance, Georges, Maison d'arrêt – Quartier Allemand-Nancy (prison Charles III)* » et lui dit qu'elle peut lui écrire deux fois par semaine et lui apporter vivres et vêtements.

Ma mère écrit les deux lettres autorisées chaque semaine ; elle se rend à Nancy pour apporter colis de nourriture et reprendre le linge sale mais, en aucun cas, elle ne peut rencontrer mon père qui est autorisé à lui envoyer deux lettres ouvertes (censure allemande) rédigées au crayon. Ne sont abordées que des questions relatives à l'enfant (moi-même) et à un encouragement à la patience.

Le 16 octobre 1942, ma mère, qui ignore tout des motifs qui ont entraîné l'arrestation de mon père, écrit à Monsieur Quenette, qui possède une propriété située à proximité du domicile de mes parents et qui exerce des fonctions préfectorales importantes en région Bretagne, afin de solliciter son intervention. Le 20 octobre, une réponse évasive évoquant une intervention sans promesse de réussite lui parvient.

*Madame,  
Je vous accuse réception de votre lettre citée en référence.*

*Je vais intervenir à Paris en faveur de votre mari mais vous comprendrez qu'étant donné la nature de l'affaire en question, il m'est difficile de vous promettre le succès de mes démarches.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.*

Lettre dactylographiée, à en-tête de " Etat Français, Région de Bretagne, Cabinet du Préfet Régional 5<sup>o</sup> section, N<sup>o</sup> 281 W/MF. Objet : arrestation de Monsieur Hance. Références : V/ Lettre du 16 octobre 1942. Rennes, le 20 octobre 1942 ", signée et adressée à Mme Hance, 4 rue de la Viergeotte, Faubourg Ht-Mausay (sic), Toul (M-et-M)

Le commissaire de police de Toul tente une intervention auprès du chef de cabinet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle qui se solde par une réponse indiquant qu'aucun renseignement n'a pu être obtenu auprès du chef de la police allemande.

Le Commissaire de Police de Toul à *Madame Hance*,

*Madame,  
Je vous transmets ce mot pour vous éviter un dérangement inutile. En effet, Monsieur le Chef de Cabinet vient de me téléphoner et il m'a fait connaître qu'il n'avait pu obtenir aucun renseignement auprès du Chef de la Police Allemande.*

*Si vous avez l'occasion de passer au Commissariat, demain dans la matinée, j'aurai l'occasion de vous poser certaines questions qui intéresseront Monsieur le Chef de Cabinet.*

*Veillez croire, Madame, à mes meilleurs sentiments.*

*Le Commissaire de Police.*

Lettre manuscrite à en-tête du " Etat Français, Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Commissariat de Police de Toul...) en date du 4 novembre 1942, signée.

Le mardi 3 novembre 1942, ma mère adresse une lettre à son mari et, le lendemain 4 novembre, elle apporte un colis qui lui est destiné. A son arrivée à la prison, le personnel de service lui précise que mon père est parti et « *qu'il n'a plus besoin de rien* ». Le lendemain, la lettre du 3 novembre lui revient avec l'adresse barrée en rouge et portant l'inscription « *Parti S.D.F.* ».



### 2.3. Ceux de mon père

(tels qu'il a bien voulu nous les relater longtemps après son retour de déportation)

Dans la matinée du jeudi 8 octobre 1942, dans son bureau de secrétaire au commissariat de police de Toul, mon père est interpellé par des agents se présentant comme des membres de l'Abwehr. Ils sont en uniforme. Il est fouillé minutieusement, son bureau de même, sans résultat. A son retour de congé, il avait récupéré le matériel de faussaire et l'avait dissimulé. Les cachets ne seront jamais découverts (Je les ai en ma possession, mon père me les ayant donnés ultérieurement). Les enquêteurs, par ailleurs très corrects, l'avisent qu'ils viendront le chercher dans une heure ou deux et que, s'il songe à s'échapper, il ne faut pas qu'il oublie « *qu'il est marié et qu'il a un petit garçon* ». Mon père les attend et, à l'heure dite, ils l'enchaînent et le font monter, en tenue, dans un véhicule piloté par un soldat allemand. Il remarque la présence de Pierre Buvier, dans un autre véhicule, ainsi que celle d'un notaire toulouais, Maître Baué, dans un autre. (Ce dernier sera très rapidement libéré ayant réussi à prouver qu'il n'avait rien à se reprocher sinon le fait d'avoir bénéficié d'une fausse pièce d'identité à l'usage d'une parente âgée originaire de Moselle. Il taira le nom de mon père. Aucune violence ne sera exercée contre lui par l'Abwehr). Mon père, qui sait que Pierre Charbonnelle a été interpellé quelques jours auparavant, effectue rapidement un rapprochement entre cette situation et la sienne.

### 3. DÉTENTION À NANCY

A leur arrivée à Nancy, ville distante de 20 kilomètres de Toul, mon père et Pierre Buvier sont incarcérés dans des cellules séparées à la prison Charles III. Ils sont au secret. Mon père apprend qu'il n'est plus entre les mains de l'Abwehr qui l'a remis entre celles de la Gestapo. Emmené plusieurs jours de suite au siège de cet organisme, boulevard Albert 1er, il apprend qu'il est accusé d'espionnage, de vol de cachets officiels, de fabrication de fausses pièces d'identité et d'aide aux évadés.

Les interrogatoires sont brutaux ; les coups pleuvent. Il a plusieurs dents cassées à coups de crosse de pistolet. Les humiliations succèdent aux coups, l'une d'entre-elles consistant à le faire défiler tout nu avec son képi sur la tête. Le but est de lui faire reconnaître les faits qui lui sont reprochés ainsi que la destination donnée aux cachets que la police allemande recherche vainement. Il nie être l'auteur du vol et refuse d'admettre sa participation à la confection des pièces d'identité ou aux évasions des prisonniers de guerre. Il ne donne aucun nom d'éventuels « *complices* ». Malgré les aveux de l'un de ses camarades, il nie farouchement et joue les niais, arguant de « *son peu d'importance au sein de l'administration policière* ». La Gestapo semble ne pas être au courant des dépôts d'armes. Au bout de quelque temps, mon père, gardé au secret, est autorisé à recevoir deux lettres par semaine, à écrire à son épouse, mais il ne pourra la voir en aucun cas.

### 4. TRANSFÈREMENT À PARIS

Le mercredi 4 novembre 1942, mon père, Pierre Charbonnelle et Pierre Buvier, sont transférés à Paris. Ils n'ont aucun contact entre eux. Il est fort possible que le transfert se soit effectué en wagon cellulaire spécialement aménagé.

Aucune précision, quant au nombre de détenus qui font partie du transport et qui, à leur arrivée à la gare de l'Est, sont répartis dans les prisons de Fresnes et du Cherche-Midi, n'a pu être obtenue, les archives de la prison Charles III ayant été soit détruites soit emportées par l'armée allemande lors de l'évacuation de Nancy selon des précisions données par la direction des Archives de Meurthe-et-Moselle.

L.77. Transport parti le 5 février 1943 de Paris, gare de l'Est, et arrivé à Hinzert le 6 février 1943

Effectif recensé :		18 hommes <sup>1</sup>	
Matricules extrêmes à Hinzert :		6093 - 6129	
Situations :	Décédés et disparus en déportation :	8	-
	Rentrés de déportation :	8	-
	Situations non connues :	2	-

Le dix-neuvième transport « NN » en partance vers le SS-Sonderlager Hinzert ce vendredi 5 février 1943, n'est certainement pas composé que de 18 hommes seulement. L'écart entre les matricules extrêmes connus fait état de 36 numéros attribués pour les déportés « NN » à leur arrivée le 6 février. Les différentes sources utilisées n'ont pas permis, ni au départ, ni à l'arrivée au camp de reconstituer l'effectif complet<sup>2</sup>.

Toutefois, les caractéristiques concernant la formation et le trajet vers l'Allemagne de ce groupe sont connues. Elles ne diffèrent pas des précédents transports. Ainsi, ce sont des détenus des prisons parisiennes de Fresnes et du Cherche-Midi qui sont regroupés dans des wagons de voyageurs aménagés en wagons cellulaires, à la gare de l'Est. Le train qui emmène ces détenus a pour destination finale Berlin. Cependant, arrivé à la gare de Trèves, il stoppe et les hommes descendent sous la garde des autorités allemandes. Après un moment d'attente, ils remontent dans un autre train qui les emmène jusqu'au village de Reinsfeld, dernière étape avant la marche forcée d'environ 7 kilomètres jusqu'au camp spécial d'Hinzert.

Le seul point commun concernant ces hommes est leur déportation dans le cadre de la procédure « Nacht und Nebel ». Ils sont envoyés en Allemagne pour être jugés en raison des circonstances de leur arrestation<sup>3</sup>.

Hormis 3 membres du réseau Uranus-Kleber de Meurthe-et-Moselle arrêtés pour avoir favorisé l'évasion et hébergé des prisonniers de guerre - on connaît huit arrestations individuelles pour détention illégale d'armes, et une pour une altercation avec un soldat allemand.

Le séjour au camp spécial d'Hinzert est un passage obligé pour les « NN » venant de France et destinés à être jugés par le tribunal spécial de Breslau. Ils sont déjà quelques centaines à y être passés depuis mai 1942.

Sur les 18 hommes de ce transport, 1 décède au camp. Les autres sont transférés à la prison de Wolfenbüttel le 19 avril 1943, soit après un mois et demi passé à Hinzert. De là, les départs vers Breslau, en Pologne se font successivement, au rythme des affaires traitées. Certains de ces « NN » ne sont d'ailleurs jamais jugés du fait du retard pris par ce tribunal et finalement la décision d'abandon de la procédure « Nacht und Nebel » prise par les Allemands à la fin de l'été 1944. Parmi les condamnations connues, toutes relèvent de la prison ou des travaux forcés. Pour accomplir leur peine, les « NN » sont à nouveau transférés dans les établissements habilités à les recevoir comme les prisons de Schweidnitz, Brieg ou Sonnenburg.

À la fin de la procédure, les Nazis décident du transfert dans les KL des « NN », qu'ils soient jugés ou non. Ceci explique les transferts vers les KL Gross Rosen, Sachsenhausen et Flossenbürg. Toutefois, cette décision n'est pas appliquée pour tous, car certains déportés « NN » sont libérés en avril ou mai 1945 d'une prison sans avoir connu de KL.

Guillaume Quesnée

Matricule au SL Hinzert	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Parcours après le SL Hinzert	Situation	Date de libération ou de décès	Lieu de libération ou de décès	Observations
?	ABBAYE	Georges	M	22/07/1899	Pont-Authou (27)	F	Wol, Br	DCD	11/06/1944	Breslau	« NN »
?	AIGON	Louis	M	12/07/1893	Nîmes (30)	F	-	DCD	08/05/1943	Hinzert	« NN »
?	AVISSE	Louis	M	06/04/1904	St-Vrain (78)	F	Wol, Unt, Schtz, GR, Do, Nor	DCD	27/02/1945	Nordhausen	« NN »
?	BUVIER	Pierre	M	28/08/1910	Golbey (88)	F	Wol, Br, GR, Nor	DCD	28/03/1945	Nordhausen	« NN »
6095	CHARBONNELLE	Pierre	M	25/10/1901	Troyes (10)	F	Wol, Br, Wol, BG	R	27/04/1945	Brandenburg-Görden	« NN »
?	COURTEAUX	Robert	M	24/09/1912	Laon (02)	F	Wol, Br, GR, Do	R	11/04/1945	Dora	« NN »
6119	DEFAY	Julien	M	16/01/1905	Loué (72)	F	Tre, Wol, Unt, Br	NC	?	?	« NN »
6120	DIDIOT	Maxime	M	07/05/1909	Epernay (51)	F	Wol, Br, Schtz, Br, Brg, GR, Do	R	11/04/1945	Dora	« NN »
?	DUBUSSON	Henri	M	13/03/1908	Suzy (02)	F	Br, Brg, Flo	DCD	20/04/1945	Flossenbürg	« NN »
6122	FOSSE	Fernand	M	25/04 ou 08/1879	Clermont-Ferrand (63)	F	Wol	DCD	23/06/1943	Wolfenbüttel	« NN »
?	GOREGUES	Henri	M	03/04/1896	Paris (75)	F	Wol, Br, Unt, Schtz, GR	DCD	08/02/1945	Gross Rosen	« NN »
?	GRELAT	Edgard	M	19/07/1905	Mehun-sur-Yèvre (18)	F	Wol, Br, Wol, BG	R	27/04/1945	Brandenburg-Görden	« NN »
6094	HANGE	Georges	M	01/04/1909	Gibercy (55)	F	Wol, Br, Brg, Flo	R	23/04/1945	Flossenbürg	« NN »
6125	HUARD	Alfred	M	03/06/1901	Etain (55)	F	Tre, Wol, Br, So, Sa	R	22/04/1945	Sachsenhausen	« NN »
6126	HUARD	Roland	M	13/05/1925	Verdun (55)	F	Wol, Br, Schtz, Hir	R	08/05/1945	Hirschberg	« NN »
6129	LAINE	Pierre	M	29/12/1916	Le Mans (72)	F	Wol, Br, Wol, BG	R	27/04/1945	Brandenburg-Görden	« NN »
6093	LECOUTEUR	Raymond	M	03/09/1916	Formentin (14)	F	Wol, Unt, Br	NC	?	?	« NN »
6103	PERRIN	Paul	M	02/03/1909	?	F	Wol, Br	DCD	10/03/1944	Breslau	« NN »

## 5. DÉTENTION À LA PRISON DU CHERCHE-MIDI

Le 4 novembre 1942, à leur arrivée en gare de l'Est, les trois compagnons sont emmenés dans des véhicules séparés à la prison du Cherche-Midi. Le nom de mon père sera inscrit sur le Mémorial de cette prison à Créteil. Toujours revêtu de son uniforme, il est incarcéré dans une cellule avec plusieurs personnes, dont des détenus de droit commun.

Contrairement à ses codétenus, il n'a pas le droit d'écrire ou de recevoir du courrier. Il est déjà, sans le savoir, justiciable de la procédure « *Nuit et Brouillard* ». À compter de la date de son incarcération dans cette prison, il n'aura jamais plus de nouvelles de son épouse et de son fils.

Ma mère ignore totalement la destination qu'il a pu prendre après son départ de la prison Charles III. Elle reçoit pourtant une lettre, postée de Paris le 26 novembre 1942, lui donnant des nouvelles rassurantes de mon père, qui ne peut ni écrire ni recevoir de courrier. Cette lettre ne donne aucune indication quant au lieu de détention. (Archives personnelles).

Elle finit par apprendre que son mari a été arrêté pour une affaire de « *cachet disparu* ». Elle écrit à un avocat parisien, Maître Fernand Mouquin, en invoquant l'innocence de mon père. J'ignore quand et comment elle a appris ces informations. Le juriste lui répond, le 9 décembre 1942 ; il indique la participation de Pierre Charbonnelle à la confection de « *fausses cartes d'identité* » et émet l'hypothèse d'un élargissement de mon père. L'affaire « *est toujours à l'enquête* ».

*Madame,*

*Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et dans laquelle vous insistez sur l'innocence de votre mari.*

*Il est certain que tous les efforts des enquêteurs doivent porter sur la date à laquelle le cachet a disparu. Il y a lieu toutefois de remarquer que ce n'est pas un cachet, mais deux, qui auraient été mis à la disposition de M. Charbonnelle pour établir de fausses cartes d'identité.*

*Si cette disparition remonte à une date ultérieure à celle à laquelle votre mari l'a constatée, et si c'est lui-même qui en a averti le Commissaire de Police, il semble que nous devions arriver à obtenir l'élargissement de M. Hance.*

*L'affaire est toujours à l'enquête ; je ne manquerai pas de vous tenir au courant dès qu'il y aura quelque chose de nouveau.*

*Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments dévoués.*

Lettre dactylographiée à l'en-tête de Fernand Mouquin, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, datée du 9 décembre 1942 et signée.

Elle reçoit une lettre à l'en-tête suivante : « *Etat Français, Secrétariat d'Etat auprès du Chef du Gouvernement* », où toutes les autres mentions telles que le bureau et la section ont été soigneusement grattées et raturées les rendant ainsi totalement inidentifiables. Elle est datée de « *Paris, le 3 février 1943* », rédigée par un homme qui dit « *dans quelques temps, je vous communiquerai mon nom et mon adresse* », et qui précise que l'on peut lui écrire par poste restante. (Au nom de madame Leger, poste restante n° 23, rue Vauvenargues, Paris 18°). Sa signature est parfaitement illisible. Il indique l'adresse de mon père « *prison militaire du Cherche-Midi, Paris 6<sup>e</sup>* ». Il dit avoir séjourné avec mon père à la prison, rassure ma mère sur l'état de santé de son mari qui « *demande que celle-ci ne prenne pas d'avocat* », ce qui a été fait par celle-ci début décembre (Maître Fernand Mouquin. Archives personnelles)

## 6. TRANSFÈREMENT EN ALLEMAGNE

Le jeudi 4 février 1943, mon père fait partie des détenus classés dans la catégorie « *Nacht und Nebel* » extraits de la Prison du Cherche-Midi et amenés à la gare de l'Est en vue de leur transport en Allemagne. La date de l'embarquement au 4 février est mentionnée par un témoin oculaire et anonyme qui a, étant présent à la gare de l'Est, assisté à celui des détenus pour l'Allemagne. Il adresse une lettre au commissaire de police de Toul et écrit en avoir remarqué un, en tenue de policier, qui se révèle être mon père et qui, au passage, lui glisse subrepticement : « *avertir le 0.20 à Toul, et dire que Georges et Pierre partent en Allemagne* ». (Cette lettre a été remise à ma mère par le Commissaire au bout de quelques jours. Je crois savoir que mesdames Charbonnelle et Buvier ont été avisées oralement du départ de leur mari respectif par la même autorité).

de 7 février 1943

Monsieur le Commissaire,

Par un hasard heureux, j'ai eu l'occasion de me trouver à la gare de l'Est le jeudi 4 courant au moment de l'embarquement des détenus de Fresnes pour l'Allemagne. Parmi eux se trouvait un de vos subalternes (probablement). Il était en tenue et doit être Brigadier ou Brigadier-chef car il avait à sa ceinture une sonnette de gendarme en plus de son galon doré. Au passage, voici ce qu'il a pu me dire et que je me permets de vous demander de lui vouloir transmettre, si ce n'est pas trop vous demander, afin que les familles soient tenues au courant : « Arriver le 0-20 à Boule et dire que Georges et Pierre partent en Allemagne. Pensant que le N° dormi est celui du téléphone, j'ai peur à vous prévenir, ne pouvant téléphoner de Paris et n'ayant pas trouvé ce N° sur le bottin. »

En m'excusant du dérangement causé, mais voulant rendre service à ce pauvre malheureux, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, mes sentiments les plus respectueux.

Un très Français

P. S. Vous pourriez dire également que ce pauvre gars n'était pas trop malade et qu'il était en bonne santé et que son moral est très élevé ainsi que celui de ses inférieurs.

Copie de la lettre datée du 7 février 1943 adressée par l'informateur anonyme au commissaire police de Toul.

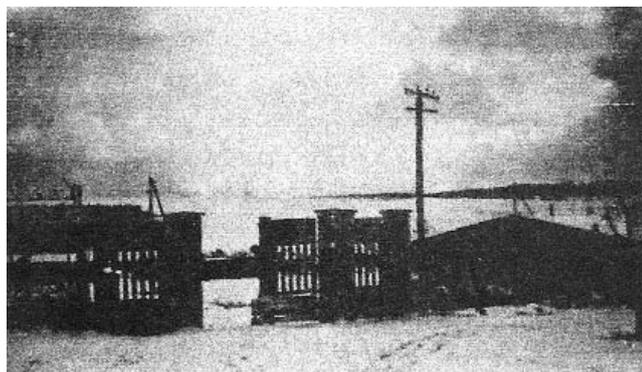
Sans que l'on puisse mettre en doute la fiabilité de ce témoignage en ce qui concerne la date d'embarquement au 4 février 1943, l'observation des pages 661 et 662 du « Livre-Mémorial des Déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution », tome I, présenté par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, aux éditions Tirésias, que m'a aimablement transmis madame Afoumado du Mémorial de la Shoah, permet de constater que mon père aurait fait partie du 19<sup>e</sup> transport, embarqué le 4 et parti le 5 février 1943 de la gare de l'Est. Les déportés, justiciables de la procédure « Nuit et Brouillard » sont au nombre de 18 et ont été extraits des prisons parisiennes de Fresnes et du Cherche-Midi. L'ouvrage précité indique que les détenus ont pris place dans des wagons de voyageurs aménagés en wagons cellulaires. Le train à destination de Berlin s'arrête à Trèves, le 6 février 1943, pour permettre aux détenus NN de changer de train à destination du village de Reinsfeld.

## 7. LES CAMPS-PRISONS ET KOMMANDOS

### 7.1. SS Sonderlager Hinzert



Extrait de «Nuit et Brouillard», par Karol Jonca



**Photographies extraites de  
"Mémoire Vivante"**

**Bulletin de la fondation pour la mémoire de la  
Déportation, n°46, Juin 2005.**



**Le SS Sonderlager d'Hinzert**

À Reinsfeld, les détenus descendent du train et, à marche forcée et sous la surveillance, les hurlements et les coups répétés des SS, gagnent le SS-Erziehung Sonderlager (camp spécial SS de rééducation) d'Hinzert distant de 7 kilomètres par un chemin abrupt. Ce jour-là, les 18 « transportés » sont immatriculés de 6093 à 6129. Mon père reçoit le numéro 6094. Les déportés viennent de perdre leur identité humaine, ils sont devenus des « stücks », des morceaux, des objets.

Le séjour dans ce « camp spécial » de la Gestapo est un passage obligé pour les « NN » venant de France et destinés à être jugés par le tribunal spécial de Breslau.

Situé sur le plateau du Hochwald dominant le Hunsrück, ce petit camp de 200 mètres de côté, situé en bordure de la route Trêves-Hermeskiel, administré et gardé par la « SS Totenkopf » (division « tête de mort ») est destiné à briser toute volonté ; la déshumanisation est la règle absolue. La discipline est fondée sur la terreur. Les appels sont interminables. Le commandement du camp (Lagerkommandant) est assumé par le SS Hauptsturmführer (capitaine) Paul Sporrenberg, qui fait appliquer, avec un zèle particulier, les consignes de terreur. Le camp est divisé en « block » et mon père se trouve sous la coupe du SS Georg Schaff, connu sous les pseudonymes de « Hunsrück-Schreck » (la terreur du Hunsrück) ou encore « Ivan le-Terrible ». A l'arrivée, mon père, toujours en uniforme, effectue encore un petit tour de cour, au pas de course, puis marche en « crapaud », accroupi, les bras tendus, sous les sévices et les lazzis des SS, tout nu, képi sur la tête, suivie de l'épouillage



**Photographie provenant des archives SS.**

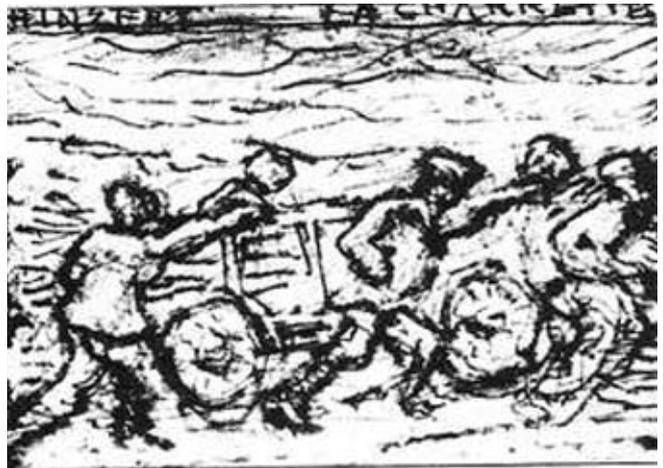
et de la distribution des haillons.

Les « NN » ne sont pas attributaires de la tenue rayée ; ils portent le triangle rouge pointe en bas, et les lettres « NN » peintes dans le dos. Les hommes ne sont plus que des numéros, la tête est rasée, la marche est interdite, les déplacements ne se font qu'en courant, tête baissée. Les coups sont incessants et souvent mortels. Sur 1500 NN français qui « transitèrent » par le SS Sonderlager d'Hinzert, 390 survécurent. Après une courte quarantaine, dans la « Stube 5 », qui sert également de séchoir, et de vestiaire où sont stockées les affaires personnelles confisquées aux détenus après leur « cérémonie d'arrivée », mon père est affecté au « Kommando de la charrette » où dix-huit hommes sont astreints à se transformer en animaux de trait pour tracter un chariot lourdement chargé de souches déterrées à travers marécages et terrains accidentés. Le frein de la charrette est « parfois » desserré volontairement dans les descentes par les SS, ce qui entraîne, inéluctablement, la mort « accidentelle » de détenus. Mon père est ensuite affecté à la « place du bois » (Holzplatz) dans la forêt de Rodungen où, sous les coups incessants, les détenus débitent des souches destinées à servir de combustible pour le camp, à l'aide d'outillage inadéquat et insuffisant.



Au cours de cette période, ma mère, qui n'a toujours aucune nouvelle de son mari, a repris contact avec l'auteur de la lettre du 3 février 1943 en adressant son courrier à la poste restante rue Vauvenargues à Paris (18°). Elle obtient une réponse, à l'entête « *Le chef du gouvernement- Secrétariat Général* » datée du 22 mars. Le rédacteur qui consent à s'identifier comme étant monsieur Charles Poggioli, lui écrit « *savoir que*

*mon père est toujours au même endroit, à savoir la prison du Cherche-Midi et qu'il fait l'impossible pour essayer d'améliorer son sort* ». Il ajoute avoir signalé son cas à monsieur le marquis de Mun, président de la Croix Rouge, et qu'il tente une demande auprès des autorités allemandes. Il ajoute avoir été deux fois à la prison pour faire parvenir un colis à un nommé Hahn (sic) afin que ce dernier le partage avec mon père, mais qu'il a « *joué de malchance* » car d'autres personnes « *avaient déjà porté des provisions* ».



**Ces dessins au charbon de bois ont été réalisés par Jean Daligault.**

Je rappelle que mon père a quitté la prison parisienne le 4 février soit un mois et demi avant et que ma mère le sait depuis que le commissaire de police de Toul lui a donné la lettre de l'informateur anonyme. Il semble pour le moins étrange à ma mère que monsieur Charles Poggioli, qui avait déclaré dans son premier courrier avoir connu mon père à la prison du Cherche-Midi, ait obtenu une « *place* » au Secrétariat général du Gouvernement à Paris et que les autorités occupantes ne s'y soient pas opposées. N'obtenant ni information ni renseignement fiable, elle adresse, le 9 avril 1943, une lettre au secrétariat particulier du Maréchal Pétain, dans laquelle elle attire l'attention sur le sort de mon père. Elle reçoit en réponse une lettre à l'entête de la « *Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés* » datée du 21 mai 1943. Le signataire lui indique que, jusqu'ici, les interventions effectuées afin d'obtenir des informations relatives au lieu de détention des déportés sont demeurées vaines.



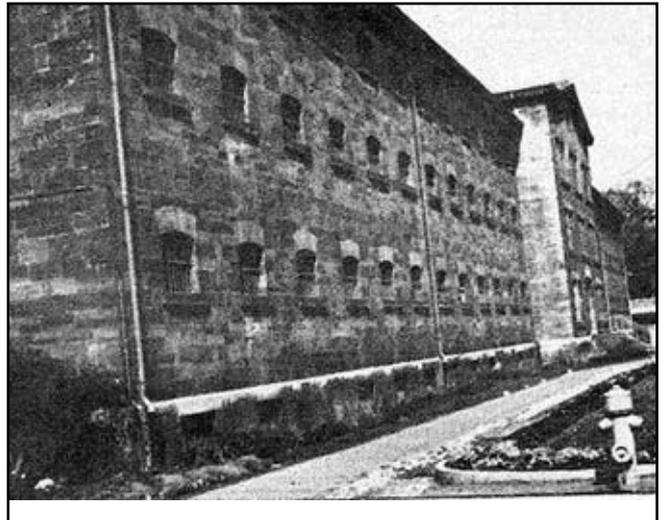
## 7.2. Zuchthaus Wolfenbüttel



**Intérieur de la prison**

Le 19 avril 1943, mon père est transféré à la prison centrale de Wolfenbüttel. Il est immédiatement incarcéré seul en cellule. Il apprend qu'il est, depuis son arrestation, considéré officiellement comme justiciable de la procédure « *Nuit et Brouillard* ». Il est immatriculé sous le numéro 139, sa seule identité désormais. Sur la porte de sa cellule, comme sur celle de ses infortunés compagnons, est apposée une fiche cartonnée qui ne mentionne que son matricule. Il n'a plus de nom, puisqu'il n'est plus un être humain.

Mon père a toujours dit qu'il ne se souvenait pas de la durée de son incarcération dans cette prison



**Une partie de la prison où étaient détenus les "NN".**

car, son isolement total, les coups journaliers, la misère physiologique et la malnutrition avaient contribué à une diminution de ses facultés mentales. Il nous a raconté, bien longtemps après, qu'il soliloquait pour ne pas perdre la raison. Il s'adressait à ma mère et à moi, faisant questions et réponses. Son souci permanent concernait son alliance qu'il a toujours réussi à soustraire aux fouilles à corps et ce, durant toute la durée de sa captivité ; elle prenait place alternativement dans sa bouche ou son anus. Les dates auxquelles il quitte la prison de Wolfenbüttel sont découvertes dans l'ouvrage « *Nuit et Brouillard, L'opération terroriste nazie* ». Il s'agit des 27 ou 29 septembre 1943. Il est transféré à Breslau, aujourd'hui Wrocław en Basse-Silésie.

## 7.3. Untersuchungshaftanstalt Breslau (Prison préventive de Breslau)

Quelques jours après le départ de Wolfenbüttel, le convoi dont il fait partie arrive à la prison préventive de Breslau, Freiburgstrasse, où siège le tribunal « *Sondergericht* » appelé à juger les affaires « *NN* ».

### 7.3.1 Zuckerfabrik de Klettendorf

Dès leur arrivée, les détenus qui attendent leur procès sont affectés dans les sucreries de la banlieue de la ville, à savoir à Rosenthal, aujourd'hui Rozanka, Burweide aujourd'hui Soltysowice et Klettendorf,

aujourd'hui Klenica. Mon père sera « *utilisé* » dans cette dernière et y passera l'hiver 1943/1944. Le travail dans les sucreries est exténuant : déchargement de wagons de betteraves à la fourche, de wagons de charbon ou de pierres. Les détenus sont sous la responsabilité de « *Meisters* » (surveillants) dont le zèle et le rendement sont motivés par la crainte d'un envoi sur le front de l'Est. Les conditions de vie sont lamentables, les coups « pleuvent », la nourriture est totalement insuffisante et très pauvre en calories. Les « *suppressions de soupe* » pour mauvais rendement au travail sont généralisées. Le service médical est placé sous la férule d'un médecin allemand qui se refuse à examiner les détenus français et à fortiori les « *NN* » ennemis du Reich.

Mon père qui a une formation d'infirmier militaire sera amené à opérer Maurice Aguilon, ancien député de Poitiers (mort en camp, vraisemblablement à Gross-Rosen), atteint d'une adénite tuberculeuse, à l'aide d'un morceau de verre en guise de bistouri. Dans les premiers mois de l'année 1944, il quitte la sucrerie et réintègre la prison préventive. Il est incarcéré dans la cellule 304 où il fait la connaissance de Robert Bassan et Henri Bonino et ce avant les jugements de condamnation à mort des intéressés, soit le 30 mars 1944. Ils ont respectivement été décapités le 4 mai et le 28 août 1944.

La nourriture des détenus à la Freiburgerstrasse ne s'écartait pas des normes prévues dans les autres prisons allemandes. Le matin, un morceau de pain sec et du café ersatz, à midi un litre de soupe claire, le soir un demi-litre de soupe et un bout de pain. Le dimanche soir, la soupe était remplacée par du café ersatz accompagné d'une petite portion de margarine de charbon et une mince tranche de saucisse de mauvaise qualité. La prison est d'une saleté repoussante ; la propreté légendaire allemande est battue en brèche ; les punaises, les puces et les poux abondent. Cette prison préventive préparée pour recevoir 566 « *locataires* » (446 hommes et 120 femmes) a vu une forte augmentation de la population carcérale du fait de l'arrivée massive de prisonniers tchèques en attente de comparution devant le tribunal spécial de Breslau. A la fin du mois d'octobre 1943, 318 hommes « *NN* » attendaient d'être jugés. Le taux de mortalité était important puisque, pendant la période du 10 janvier au 16 décembre 1944, 32 « *NN* » meurent dans cette prison, et ce avant leur

jugement. Les registres « *causes de décès* » mentionnent : épuisement, tuberculose, grippe...

### 7.3.2. Kommando de Langenbiélau-Biélawa

En avril ou mai 1944, mon père fait partie d'un « *kommando* » envoyé à Langenbiélau-Biélawa qui dépendait administrativement du camp de concentration de Gross-Rosen. Il est employé dans l'industrie allemande. Il n'y reste que quelques jours. En effet, des SS viennent récupérer un groupe de quatre hommes dont il fait partie avec les abbés de la Martinière, Bonnin (décédé le 13 octobre 44 à Gross-Rosen) et le commissaire Petit (décédé le 16 mars 45 à Dachau). Les Allemands soupçonnent le petit groupe d'être susceptible de fomenter des évasions, ce qui relève de la fantasmagorie en raison de l'état pitoyable des intéressés. Ils réintègrent, en qualité de « *prisonniers en préventive* » (*Untersuchungsgefangener*), la prison de la Freiburgerstrasse à Breslau.

### 7.3.3. Retour à la prison de Breslau

Mon père réintègre la cellule 304. Il semble que le retour précipité soit justifié par une audience relative à l'affaire dans laquelle il est impliqué, avec ses camarades Charbonnelle et Buvier. Il y fait la connaissance d'un homme du même âge, Raoul Gauthier, inculpé de détention illicite d'armes et de munitions. Mon père est rejoint quelques temps après par ses camarades Pierre Charbonnelle et Pierre Buvier. Le 11 août 1944, Raoul Gauthier qui sait que l'audience qui le concerne se tiendra le 14 août et qu'une condamnation à mort est inéluctable, rédige son testament qu'il remet à ses trois camarades. Cet écrit sera remis à la famille par Pierre Charbonnelle à la fin de la guerre. (Raoul Gauthier est décapité le 7 septembre 1944 à la prison sise 31 Kletshkaustrasse à Breslau).

### 7.4. Sondergericht Breslau

#### (Tribunal spécial pour les affaires «*NN*»)

En raison des attaques aériennes alliées qui s'accéléraient sur le territoire allemand, il avait été décidé que les tribunaux spéciaux d'Oppeln et de Breslau, situés à l'est en Silésie, auraient à instruire et juger les affaires « *NN* ». La procédure devant ce tribunal était simplifiée à l'extrême : pas de défenseur et,

ce qui était non moins important, interdiction aux accusés de produire des preuves à l'appui de leurs dépositions. Dans un tel procès dominait l'accusation, preuves habiles ou suggestions à peine voilées de l'accusateur public.



**La guillotine de Breslau**

Le « NN » avait une chance d'échapper à la peine capitale lorsque les preuves recueillies étaient insuffisantes et, surtout, quand les aveux n'avaient pas été obtenus ce qui était le cas de mon père dont les cachets dérobés et les documents vierges n'avaient pas été découverts et qu'il n'avait rien avoué. Cependant, une condamnation à une peine de travaux forcés à temps ou de réclusion, - un acquittement était plus qu'exceptionnel sinon rarissime -, était suivie, dès que purgée, par une remise entre les mains de la Gestapo pour envoi en camp de concentration afin de « disparaître sans laisser de trace dans la nuit et le brouillard ». (Ordre de l'Oberkommando des Wehrmacht du 25 juin 1944).

Bien que le décret Nacht und Nebel soit abrogé depuis le 30 juillet 1944, mon père et ses camarades Charbonnelle et Buvier sont jugés le 29 août 1944 sous l'inculpation d'atteinte à la sécurité extérieure du Reich. Ils sont condamnés aux travaux forcés : 8 ans pour Pierre Buvier et mon père, 10 ans pour Pierre Charbonnelle. Dès le prononcé de la peine, Pierre Charbonnelle fait retour à la prison de Wolfenbüttel. Pierre Buvier et mon père sont transférés à la prison de Brieg, aujourd'hui Brzeg.

## **7.5. Zuchthaus Brieg (Prison de réclusion de Brieg)**

À leur arrivée à la prison de Brieg à 40 kilomètres au sud de Breslau, les condamnés qui doivent y purger leur peine sont affectés dans des « *kommandos* » extérieurs. Mon père et son camarade sont employés sur le chantier d'un aérodrome destiné à recevoir des avions à réaction. Les travaux de terrassement sont exténuants. Qu'il s'agisse de ces chantiers ou d'autres, tels que les sucreries environnantes, la mortalité des « NN » est très importante en raison des cadences de travail et de l'insuffisance de la nourriture, auxquels s'ajoutent les coups et la maltraitance. Le procureur général de Breslau n'a pas une réputation de faiblesse vis à vis de la législation concernant les condamnés « NN ». Au cours de la conférence, dite de Paris, qui réunissait les autorités judiciaires de « *l'Oberlandesgericht* » (tribunal régional supérieur) de Breslau et les autorités de la police allemande à Paris (SS Obergruppenführer Oberg, général de division, et SS Gruppenführer Knochen, général de brigade, responsables de la police allemande en France), il avait été constaté que les arrêts prononcés par le Sondergericht de Breslau « *n'étaient nullement cléments* ». Ils attirent l'attention du ministre de la Justice du Reich sur la « *haute mortalité* » parmi les prisonniers du Zuchthaus de Brieg. Ils constatent que, dans cet établissement, la nourriture ne suffit pas aux prisonniers sous alimentés et déclarent qu'il faut faire tout ce qui est possible pour entretenir leur capacité à travailler. Ce rapport du 27 mai 1944 est resté sans effet.

Outre la malnutrition, les coups et les conditions de travail, durant l'hiver 1944-1945 particulièrement rude en Silésie, la mortalité dans les « *kommandos extérieurs* » et à la prison de Brieg est aggravée par les conditions sanitaires inexistantes. Comme il l'avait fait à la sucrerie de Klettendorf au bénéfice de Maurice Aguilon, mon père utilise un morceau de verre pour opérer son camarade Buvier.

## **7.6. L'évacuation de Brieg. Première marche à la mort : Brieg-Eger**

L'offensive des éléments du 1<sup>er</sup> front ukrainien de l'Armée Rouge, du 12 au 20 janvier 1945, auxquels s'additionnent les bombardements alliés, décident du sort des détenus « NN » des prisons et des camps. Les

premières localités silésiennes sont libérées. Les « *Gauleiters* » (gouverneurs nazis des régions allemandes ou de pays annexés) de Haute et Basse Silésie ordonnent l'évacuation des populations et des « institutions » situées sur la rive droite de l'Oder. Le procureur général de Breslau commande l'évacuation de Brieg en y abandonnant 200 malades incapables de prendre la route et en recommandant au directeur de la prison de remettre les « NN » aux mains de la Gestapo, ce qui se révéla heureusement impossible. Trois colonnes sont prévues, l'une pour Gorlitz, la deuxième pour Glatz (aujourd'hui Kloszko) et la troisième pour Langenbielau (aujourd'hui Bielawa).

Les informations qui suivent sont extraites d'une relation des faits rédigée, dès l'immédiat après-guerre, par Albert Itey qui faisait partie de la colonne partant pour Langenbielau de même que mon père, lequel, lorsqu'il m'a confié le document de longues années plus tard, m'en a certifié l'authenticité et la véracité. Il m'a dit se souvenir parfaitement de ce qui s'était passé, sans pouvoir préciser ni les dates ni les lieux exacts, contrairement à son compagnon d'infortune.

Le 22 janvier 1945, à dix heures, la colonne de détenus, à destination de Langenbielau, part à pied, dans la neige, le vent et le froid. Les réfugiés allemands refluent ; la Wehrmacht se débande. Les gardes SS frappent et exécutent les « *trainards* ». Mon père perd la trace de son ami Pierre Buvier. Il ne le reverra plus. Enveloppés dans leur couverture, les « NN » parcourent 23 kilomètres, les pieds chaussés de « *patinettes* » en bois ; ils couchent sous surveillance attentive dans une étable à Wanzen, aujourd'hui Wiazow (Pologne). Le lundi matin 23 janvier, ils reprennent la route, traînant des charrettes sur lesquelles ont pris place les malades, la nourriture pour le convoi et les bagages des gardiens. Le soir, à 16 heures, après 14 kilomètres, ils couchent à même le sol, dans la prison de Strehlen (aujourd'hui Strzelin).

Le 24 janvier, nouvelle marche de 28 kilomètres dans la neige et le vent. Les morts sont transportés sur les charrettes, les malades sont assis sur les cadavres. Le 25 janvier, après 18 kilomètres de marche dans des conditions épouvantables, le convoi arrive à Langenbielau. Ils ont des lits, ils peuvent manger, ils y restent 19 jours.

## **Journal d'Albert Itey** **Evacuation de Brieg**

*Exode - Silésie*

*Samedi 21 janvier 1945 : retour à pied de la VGB ; On mine le pont sur l'Oder.*

*Dimanche matin 22 janvier : Au réveil, descendre avec draps, couvertures. A 9 heures, deux fortes détonations. Les ponts sautent. A 10 heures, nous partons à pied. Il fait froid. Routes pleines de neige et encombrées de réfugiés. On voit aussi la Wehrmacht qui recule en débandade. A six heures du soir nous arrivons à Wanzen. 23 km, sommes exténués. Avons comme chaussures des patinettes en bois. Vent très violent. Sommes tous enveloppés dans nos couvertures. Couchons dans une étable dans la paille. Recevons café et un morceau de pain de 200 g. Nos gardiens se montrent des brutes et frappent ceux qui n'avancent pas.*

*Lundi matin 23 janvier : Reprenons la route. 200 gr de pain, café ; 8 malades trainés sur une charrette par camarades. Avons en outre trois autres charrettes tirées par camarades pour notre ravitaillement et les affaires personnelles de nos cerbères. Lebrun très malade, dans le coma. Le soir, à 4 heures on arrive à Strehlen où nous allons à la prison. 14 km - Une bonne soupe chaude nous remet mais nuit très dure. Nous couchons sur la dalle humide et nous avons très froid. Routes encombrées par réfugiés et armée. On entend le canon tout le temps. On nous dit que les Russes sont à Wanzen où nous étions la veille. Nous avons fait 14 km.*

*Mercredi 24 : départ à 8 heures. 200 gr de pain, soupe. Vent, neige. Lebrun dans le coma sur un traineau. Il n'a plus de connaissance. A six heures on arrive à Nimpsch mais rien de prêt pour nous. Nous devons aller dans une ferme à six kilomètres plus loin à (Nemcza). Lebrun est mort sur le traineau vers 11 heures du matin à Kniecznitz. Sur son cadavre sont assis trois autres malades. La fin de cette étape très dure pour moi. Souffre de mes deux hernies. Je ne puis me trainer. Mes camarades Duvergé et Thévin me sont d'un grand secours. A minuit seulement on parvient à se coucher après avoir eu une bonne soupe de farine et 300 gr de pain. Je puis heureusement bien dormir et récupérer. Avons fait 28 km.*

*Jeudi 25 : Réveil à 8 heures. Muller meurt en mangeant sa soupe. Nous laissons deux morts. On m'offre de partir en charrette. Je refuse ne voulant pas me faire tirer par mes camarades et je fais toute l'étape à pied. 18 km. Nous arrivons à Langenbielau où trouvons un autre kommando de 65 Français. Des lits, de la chaleur, de la bonne soupe. On renait. Nous y restons 19 jours. Repos complet, bien manger. On entend toujours le canon.*

Le 14 février 1945, la colonne reprend la route ; l'avance russe se poursuit ; les conditions atmosphériques rendent la marche difficile. L'étape de 29 kilomètres se termine à Hansdorf, au pied des Carpates et des Monts des Sudètes. Pour la première fois, les détenus mangent de la viande au repas. Le lendemain, 15 février, un repos est accordé après 10 kilomètres de marche. Le 16 et le 17 février, après la traversée de Neurode (aujourd'hui Nowa-Ruda, République Tchèque), deux étapes de 23 et 16 kilomètres sont effectuées dans les mêmes conditions, les « *NV* » sont logés dans une usine désaffectée et dans une halle. Le dimanche 18, une marche forcée de 18 kilomètres amène la colonne à Trautenau (Trutnov, République Tchèque) ; les détenus sont incarcérés dans la prison jusqu'au mardi 20, nourriture et couchage sont bien sûr déplorables.

Le 20 février, à 14 heures, les détenus sont embarqués dans des wagons de marchandises. Après 32 kilomètres, ils débarquent à Hohenebel (Vrchlabi, République Tchèque). Ils couchent en prison. Le 21 février, marche de 31 kilomètres sur ordre de « *l'homme au sabre* » qui a refusé une halte (Droit commun de nationalité indéterminée, faisant office de Kapo et qui est l'auteur de nombreux meurtres de déportés. Sadique et dépravé, il devait son surnom au fait qu'il portait un sabre à la ceinture et qu'il s'en servait en toute impunité).

Arrêt à Glaserdorf (nom actuel non découvert). Les femmes tchèques pleurent en voyant l'état des détenus. Le jeudi 22, l'étape de 22 kilomètres amène les « *NV* » à Morchenstren (Smržovka, République Tchèque). Il fait froid. Le lendemain 23 février, une étape de 19 kilomètres amène les détenus à la prison de Reichenberg (Liberec, République Tchèque). Le 24 février, les détenus embarquent, à 70 par wagon de marchandises ; ils y passent 4 jours sans boire, avec un morceau de pain à 9 heures et 17 heures, pour arriver le 28 février à 17 heures à Eger (Cheb, République Tchèque).

Cette évacuation de Brieg telle qu'elle a été rapportée par Itey ne fait pas mention des nombreux morts qui ont jalonné la route. En effet, des détenus affamés, abattus physiquement par des années de détention, sans espoir, ont parcouru ces longues distances à pied dans des conditions climatiques épouvanta-

*Mercredi 14 février : A 7 heures départ. Les Russes avancent de notre côté. Canon. Etape de 29 km. Pluie, vent. Nous sommes aux pieds des Carpates et des Monts Sudètes. Route très pittoresque. A 7 heures soir, arrivons à Hansdorf. Couchons école. Bonne soupe, pain, viande.*

*Jeudi 15 : Etape 10 km. Ferme de Steinkurzendorf. Bon repos.*

*Vendredi 16 : Traversons Neur Ode. Etape 23 km. Couchons à Ditterbach. Fabrique désaffectée.*

*Samedi 17 : Etape 16 km. Arrivons à 14 heures dans une halle à Adersbach. Il fait froid.*

*Dimanche 18 : Etape 18 km. Arrivons à Trautenau. La prison est notre hôtel. Mal couchés. Mal nourris.*

*Lundi 19 : Repos.*

*Mardi 20 : Train à 14 heures. 32 km : wagon de marchandises. Débarquons à Hohenebel en prison.*

*Mercredi 21 : Etape de 31 km. Devions arrêter à Rocklith mais l'homme au sabre ne veut pas. Allons jusqu'à Glaserdorf. Bien reçus dans auberge. Sommes en Tchékie. Gens accueillants. Des femmes pleurent en nous voyant. Bonne soupe, pain, bon repos.*

*Jeudi 22 : Etape 22 km. Arrivons à Morchenstern. Verrerie. Très mal couchés, froid.*

*Vendredi 23 : Passons à Gablouz. Etape 19 km pour Reichenberg. Jolie ville 110 000 hab. En prison.*

*Samedi 24 : A 14 h 30 prenons le train à 70 par wagon. 4 jours de voyage exténuant. Pain à 9 heures et à 17 h. Sans boire. Passons à Niemes, Obel, Bensen, Aussig, Kovotau, Stelwe*

*Mercredi 28/2 : Arrivons à 17 heures à Eger Tchékie. En prison. Avons parcouru en tout à pied 83 km de Brieg à Langenbiélau. 196 km de Langenbiélau à Reichenberg. 260 km de Reichenberg à Eger. Notre camarade Armand Berni est mort en wagon le 27 février.*

*Restons à Eger 35 jours. Travaux de terrassement. Fatigant. mal nourris.*

*Morts : le 7/3, Antoine Boquet ; 26/3, Hennequin ; 27/3, Eddine ; 28/3, Prunier ; 29/3, Pascal, mort à la suite de coups donnés par l'homme au sabre. Nos gardiens de plus en plus brutes.*

*Le 7/4 départ pour Flossenbourg. Lombard meurt dans le train. Camp de SS. Réception dure. Douches, désinfection, rasés partout. A minuit, Paul Pierrard meurt. On ne mange pas, on passe la nuit dans la salle des douches. A 9 heures on va au block 21. A midi on mange. 24 heures sans manger.*

*8 avril, dimanche : cérémonie SS. Musique dans le block. Beau temps.*

*9 avril : 3 morts : Raynel, Godard, Eloy. Cadavres nus déposés aux pissotières avant d'aller au*

bles : 83 km de Brieg à Langenbiélau, 196 km de Langenbiélau à Reichenberg, 260 km de Reichenberg à Eger soit 540 km.

Si la Gestapo aux abois n'avait pas refusé de recevoir les « NN », ceux-ci, au lieu d'arriver à destination à Eger auraient dû être exécutés, puisque les camps de concentration étant évacués, ils ne devaient en aucun cas revenir à la liberté ou tomber vivants entre les mains d'éventuels « libérateurs ».

Les détenus « NN » cantonnent à Eger pendant 35 jours. Ils sont employés, malgré la constante obsession de la faim, sous les coups et dans le froid, à des travaux de terrassement sur un terrain d'aviation destiné à recevoir des réacteurs. Un grand nombre meurt mais la ressource humaine, même en mauvais état, est importante. Albert Itey indique que, parmi quelques morts de son groupe, l'un d'eux succombe à la suite de coups donnés par « l'homme au sabre ».

La base d'Eger est fréquemment bombardée. Mais une attaque massive entraîne l'arrêt des travaux et, par voie de conséquence, l'évacuation des déportés. Quoi qu'il arrive, on ne doit pas retrouver leurs traces. Le 7 avril 1945, les « NN » sont embarqués dans un train de marchandises et arrivent, le même jour, à Flossenburg (Distance Eger-Flossenburg, environ 55 km). Il y a des morts dans le train. Au départ de Brieg, ils étaient 5000 déportés, dont des « NN », environ 200 toutes catégories confondues, arriveront à Flossenburg.

### 7.7. Konzentrationslager Flossenburg (Deuxième marche à la mort : Flossenburg-Cham)



La « réception » au camp est qualifiée de très dure ; les détenus sont désinfectés, rasés « partout ». Il n'y a pas de repas ; ils couchent à même le sol dans la salle de douche qui pourrait être tout à fait autre

four crématoire. Spectacle écœurant. Tous les matins il en vient de tous les blocks 40 à 50. On entend le canon toujours.

Lundi 16 avril : Détonations, fumées. Gros passages d'avions. Les SS sont partis. Laissent le camp aux mains des Lagerpolizei (allemands ex-prisonniers) lesquels sont partis des blocks où les Tchèques deviennent maîtres. Grosses parts pour eux. Petites parts pour les Français. La nation la plus mal vue du camp. A 13 heures on hisse le drapeau blanc. On attend les Américains qui sont à Floss, à 7 km devant nous. Hélas, les Américains ne viennent pas. On entend le canon.

Vendredi 20/4 : Anniversaire d'Hitler. A midi, miel, soupe. A 3 heures on part avec deux couvertures. Nous sommes 5000 encadrés par SS. Pas de brutalités. Un SS alsacien me parle et me dit d'avoir du courage pour marcher coûte que coûte. Ceux qui restent à la traîne reçoivent une balle dans la tête. En effet peu après notre départ on voit des cadavres allongés, des victimes, la tête plus ou moins en bouillie. C'est horrible.

De notre kommando de Brieg et de Langenbiélau, sommes arrivés 195 au camp et parmi nous beaucoup de victimes : Gouverneur, Jacques Lamour, Volders, Duroulouk, Finnskre, Dubuisson, Louis le Belge, Fressenge, Mahier, Desleau, Cartin, Tourna (+ 8 Belges) sont déjà victimes dans la première journée..

Texte dactylographié. Quelques ajouts manuscrits en marge = noms de lieux. En haut à gauche : mention manuscrite " Copie destinée à Mademoiselle Itey ".



chose, mais ni l'eau ni le gaz ne s'écoulent ou se dispersent. Le lendemain, entrée des détenus au block 21. Ils restent 24 heures sans manger. Le 9 avril, les morts s'accumulent ; les cadavres sont déposés aux « *pissoitières* » avant leur envoi au four crématoire. Le surpeuplement du camp rend la vie « *atroce* ». Les « *NN* » restent à Flossenbug jusqu'au 16 avril, en passant leur temps à éviter les « *mauvaises rencontres* » de kapos ou de SS à la recherche d'une victime. Les témoignages recueillis indiquent que le nombre de décès est en constante augmentation, « *tous les matins, il en vient de tous les blocks* ».

Le 16 avril, le son du canon accompagné de passages d'avions alliés provoque une intense émotion dans le camp ; la bataille se déroule à l'ouest. Les SS sont momentanément partis. En laissant les « *NN* » à la garde de la Lagerpolizei dont les actions ne cèdent en rien à celles de leurs « *employeurs* ». A 13 heures, ce même jour, les Français hissent un drapeau blanc ; les forces américaines sont à Floss, localité située à 7 km du camp, mais ils ne viennent pas jusque-là. Les SS reviennent.

Le 20 avril, anniversaire d'Hitler, le camp est évacué. Plusieurs colonnes sont formées. Celle où se trouvent mon père et Albert Itey compte environ 5000 hommes. Ils prennent la route à marche forcée ; il n'y a pas de brutalités particulières, si l'on excepte le sort réservé à ceux qui ne peuvent supporter le rythme accéléré : ils sont systématiquement abattus d'une balle dans la tête sur le bord du fossé. Le même sort est réservé à ceux qui tombent à terre. Leurs camarades exténués tentent de les aider mais, généralement, ils subissent un sort identique.

La marche forcée se poursuit pendant la nuit, les « *NN* » épuisés se couchent dans une prairie à 9 heures du matin.

Le 21 dans la soirée, la marche reprend, sans avoir rien mangé, sous la pluie. Les SS accélèrent le mouvement, en continuant leur œuvre de mort. Les plus forts tentent de venir en aide aux plus affaiblis mais, si l'un trébuche, les SS guettent leurs proies et abattent indistinctement portés et porteurs. De plus, les prisonniers russes forment un groupe qui n'hésite pas à frapper les détenus pour leur prendre leur maigre viatique et surtout les couvertures. A 4 heures du matin, le

22 avril, l'arrêt se fait dans un petit bois. Le départ est à 10 heures. Les « *NN* » reçoivent 200 grammes de pain, seule nourriture depuis 46 heures.



**Sur le sol gelé des routes d'évacuation en Silésie, ces masses informes sont les corps des déportés abattus par leurs gardes qui avaient reçu pour consigne :  
*Ne laissez aucun déporté vivant derrière vous!*  
(«Nuit et Brouillard» Karol Jonca)**

Les cadavres d'hommes abattus jonchent les bords de la route, chaque coup de fusil fait une victime. Les « *NN* » marchent jusqu'à 18 heures ; il continue de pleuvoir. L'arrêt se fait dans un petit bois. Le 23 avril, ils sont étonnés d'attendre un départ qui ne vient pas ; ils entendent canons et mitrailleuses. A 10 heures, les SS s'enfuient. Les chars américains font leur apparition.

Ils sont libérés.

## **8. ERRANCE EN ALLEMAGNE**

L'armée américaine poursuit son offensive. Elle ne peut accorder d'attention particulière aux détenus qu'elle a libérés. La chasse à la nourriture est commencée. Malheur aux animaux de ferme qui sont découverts ; ils sont immédiatement sacrifiés. Mon père m'a relaté qu'avec l'un de ses camarades, ils ont attrapé une poule et après l'avoir tuée, l'ont dévorée crue. Son camarade qui a trouvé un sac de semences de lupin en a mangé une grande partie et est presque immédiatement décédé. Ce compagnon, tenaillé par la faim avait, peu avant, indiqué à mon père, très attentif,

la recette du « *pâté de foie sans foie* ». La chasse aux vêtements est également entamée afin de se débarrasser des haillons que chacun porte. Mon père découvre une culotte de cheval avec un ceinturon militaire sur la boucle duquel figurent l'aigle nazi et l'inscription « *Gott mit Uns* ». Il trouve également une canne qui se révélera fort utile.

Les « *NV* » errent dans la campagne environnante pendant plusieurs jours, mangeant ce qu'ils trouvent, généralement sans en demander la permission aux propriétaires, couchant où ils peuvent. Beaucoup meurent en dévorant littéralement ce qu'ils découvrent. Le jeudi 26 avril, ils font mouvement sur Cham en Bavière, distant d'une dizaine de kilomètres de l'endroit où ils ont été rendus à la liberté.

### 9. HOSPITALISATION À CHAM

Mon père est hospitalisé dans un hôpital de campagne. Il est soigné par des médecins hongrois « *prisonniers libres* » des Américains. Son état est jugé grave ; cependant le désir de retourner en France est plus fort que tout.

Le 16 mai 1945, ayant retrouvé un semblant de force physique et intellectuelle, il adresse une lettre, écrite au crayon de papier, à son beau-frère, Henri Continant, qui demeure à Bar-le-Duc (Meuse), dans laquelle il s'inquiète de savoir si son épouse et son fils sont toujours à Toul. Il fait part de son impatience à revenir et demande que la famille soit prévenue qu'il est toujours en vie. La lettre est transmise par la Mission militaire de rapatriement. Elle parviendra au destinataire deux jours avant le retour de mon père.

*Cham (en Allemagne) le 16 mai 1945*

*Chers frère et sœur*

*J'écris sans savoir si mon mot arrivera et peut-être même serai-je en France avant lui.*

*Mon cher Henri, je vous demande de prévenir Paulette (ma mère, son épouse) que je suis encore de ce monde. Je m'adresse à vous car j'ignore si mes deux chéris sont encore à Toul et je sais que vous êtes à même de faire diligence pour les prévenir, ainsi que toute la famille.*

*J'espère rentrer à la maison en bonne santé. Actuellement, je suis convalescent dans un hôpital, à la suite des grandes fatigues endurées pendant les derniers mois de captivité mais j'ai repris, sinon ma graisse, du moins à peu près tout mon aplomb.*

*Nous attendons avec une grande impatience le transport qui va nous ramener dans notre chère France. Comment vais-je retrouver toute la famille ? Je n'ose y penser, si vous saviez comme c'est long trente deux mois sans nouvelles. Enfin j'ai eu du courage jusqu'ici, je saurai en avoir jusqu'au bout.*

*Alors, mon cher Henri, je compte sur vous et en attendant l'immense bonheur de pouvoir le faire moi-même, je vous demande d'embrasser toute la famille -*

*Votre frère.*

La lettre écrite par mon père, à destination de son beau-frère, étant rédigée au crayon, j'en ai fait une transcription lisible. Ecrite le 16 mai à l'hôpital de Cham, elle porte le tampon du « *vaguemestre de la Mission Militaire de rapatriement* » de Mulhouse et est oblitérée à Mulhouse-Principal le 27-5-45. Mon oncle prévient téléphoniquement le commissariat de police de Toul dès réception du courrier.

## 10. LE « MIRACLE » DE LONGUYON

Dans des circonstances qu'il lui a été impossible de relater ultérieurement, mon père a réussi, avec plusieurs camarades, comme lui, hospitalisés à Cham, à s'embarquer (gare inconnue), ou à être embarqué, dans un train de rapatriement de déportés, à destination de Paris, gare de l'Est, l'alpha et l'oméga de son « voyage » de 32 mois en Allemagne, Pologne et pays des Sudètes. Le train est composé de wagons à bestiaux. Ce qui suit et que j'appelle un « miracle », a pour origine ma cousine, Hance Christiane, épouse Rumilly, dont la détermination et l'action ont permis, à ma mère et à moi, de retrouver un époux et un père qui a survécu. En effet, et ce qui suit le démontre facilement, si mon père avait poursuivi sa route vers Paris, le 26 mai 1945, ma mère aurait été officiellement veuve et moi orphelin.

Afin de poursuivre ma relation de la réalité des faits, je téléphone, le 16 décembre 2006, à ma cousine, en lui demandant si elle se souvient de ce qui s'était passé le 26 mai 1945. Elle me répond que cette date a laissé une trace indélébile dans son esprit. Elle m'adresse immédiatement le compte rendu de ses souvenirs que je transcris in extenso :

*Il est 5 heures 30 environ, ce matin du (tu connais la date). Je viens de rentrer du camp de rapatriement de Longuyon, un des plus grands camps de France où je travaille à l'identité et à la démobilisation des prisonniers et déportés, lorsque de violents coups sont frappés sur notre porte d'entrée. Papa, connaissant l'appel de l'éveilleur (agent SNCF qui est chargé de monter les bulletins de commande aux conducteurs) et se sachant en repos roupétait. Monsieur Charpentier (c'était le nom de l'éveilleur) s'explique :*

*"Il y a un convoi de déportés qui vient d'arriver en gare de Longuyon qui doit repartir sur Paris incessamment. Sur les voies, j'ai trouvé un homme très faible, hagard, qui se soulageait de sa dysenterie.*

*"Il m'a demandé où on se trouvait et, au nom de Longuyon, il a réagi et a dit qu'il avait de la famille dans ce pays.*

*"Il m'a dit son nom et j'ai compris qu'il était votre frère. Voilà pourquoi je suis venu vous chercher".*

*Papa, maman et moi, à peine vêtus, nous sommes partis vers la gare suivis par Claude (quoi qu'interdite parce qu'elle était trop jeune, le spectacle était lamentable = les déportés un peu valides étaient descendus sur les voies, fesses à nu pour soulager leurs intestins). Le train étant très long, nous avons pris chaque wagon en appelant "Georges, Georges". Le train menaçait de repartir et les parents couraient le long et je ne sais pourquoi, tout à coup, au fond d'un wagon à bestiaux, replié, je l'ai vu ; il était si maigre, mais ses yeux étaient les mêmes.*

*Faisant partie du service rapatriement, j'ai dû parler longtemps avec les officiers qui accompagnaient le train et fus toute heureuse d'avoir enfin leur consentement. Georges habitait Toul et ce train venait de Nancy. Lui et son compagnon, un jeune étudiant en médecine de Nancy, auraient dû être débarqués à Nancy. Le jeune homme était mort en arrivant à Paris. Maman aurait voulu le ramener lui aussi, mais c'était trop demander.*

*Nous sommes allés voir sa maman plus tard.*

*Nous avons descendu Georges du train ; papa lui expliquait qu'il était son frère et qu'il allait être soigné chez nous. En chemin, il s'est arrêté et nous a demandé "Je crois que je suis marié" - "Oui, ta femme s'appelle Paulette et tu as un fils Marcel".*

*Quel spectacle nous formions, nous à peine habillés et lui en culotte de cheval kaki, en veste genre saharienne et un immense chapeau à grands bords, déambulant dans les rues à 7 heures du matin, mais quand même heureux de ramener ce squelette vivant.*

*Arrivés à la maison, maman lui fait un café, des tartines et a fait chauffer une grande bassine d'eau ; papa allait le laver. C'est alors là qu'enfin on a pu sourire.*

*On lui a retiré son chapeau et alors surprise ! Il était couvert de poux, des bestioles assez grosses (Elles avaient à manger, elles !). Papa a fait un grand feu dans le jardin et a brûlé tous les vêtements, puis on a couché Georges dans un lit propre et confortable. Il s'est laissé faire, ne parlait plus, ses yeux immenses fixant le plafond.*

*Le médecin, docteur Gousset (maire de Longuyon pendant 15 ans et auteur du livre "Dites à la Kommandantur que je l'emmerde") est arrivé et nous a dit : "Il ne résiste plus ; il se laisse aller" et il a ajouté doucement "peut-être vers la mort".*

*Paulette a été prévenue et est arrivée en voiture avec un ami (Commissaire de police et un chauffeur). Ils se sont arrêtés pour faire un bouquet bleu-blanc-rouge.*

*Quand elle a vu son mari, elle a crié  
- Qu'est-ce qu'ils t'ont fait Georges ?*

*Les premières journées n'ont été qu'un coma puis il a commencé à délirer ; il avait peur des chiens. On lui donnait à la cuillère des bouillies de fraises que des amis apportaient.*

*Je ne saurais dire combien de temps a duré cette rémission mais notre maison n'a jamais connu autant de visiteurs, famille, amis et même des gens inconnus de nous mais qui voulaient voir Georges, même si lui ne les voyait pas*

*Puis un jour, on a levé Georges pour la première fois pour le peser : 32 kg. Le coiffeur est venu pour le raser et s'est trouvé mal en nous disant : "Je ne pourrai jamais, ses yeux me font peur et je n'arriverai pas à le raser, il n'a plus de joues".*

*Tu dois avoir les photos prises ce jour-là. Elles disent tout.*

*Je ne me rappelle pas comment je me suis arrangée pour le faire rapatrier, tu dois avoir ça dans tes papiers...*

La réception de cette lettre a ravivé mes souvenirs. Je me rappelle que nous avons été prévenus, ma mère, par le commissaire de police de Toul, accompagné d'un chauffeur et moi par monsieur Job, directeur de l'école de Saint-Mansuy qui m'a dit « *On a retrouvé ton papa, tu vas le chercher* ». Mon père avait été retrouvé et il se trouvait à Longuyon, chez mon oncle. Le commissaire a demandé à ma mère de nous préparer et qu'il nous y emmenait. Nous sommes partis aussitôt. C'est moi qui ai cueilli le bouquet tricolore de fleurs des champs avant d'arriver sur place.

Nous resterons pendant un mois aux côtés de mon père. Le docteur Gousset, qui s'est arrangé pour se procurer des médicaments rares mais nécessaires au rétablissement de mon père, s'est dépensé sans compter, venant plusieurs fois par jour. Il n'a demandé, en guise d'honoraires, qu'un jeu des photos de son « *patient miraculé* » prises vers la mi-juin. Vers la mi-

juillet 1945, nous sommes revenus à Toul, dans l'ambulance qui ramenait mon père.

### ***Lettre du docteur Gousset***

*Je soussigné Henri Gousset, docteur en médecine, médecin assermenté, chevalier de la Légion d'Honneur, certifie, en mai 1945, avoir donné mes soins au brigadier chef de police Georges Hance, à son retour de déportation.*

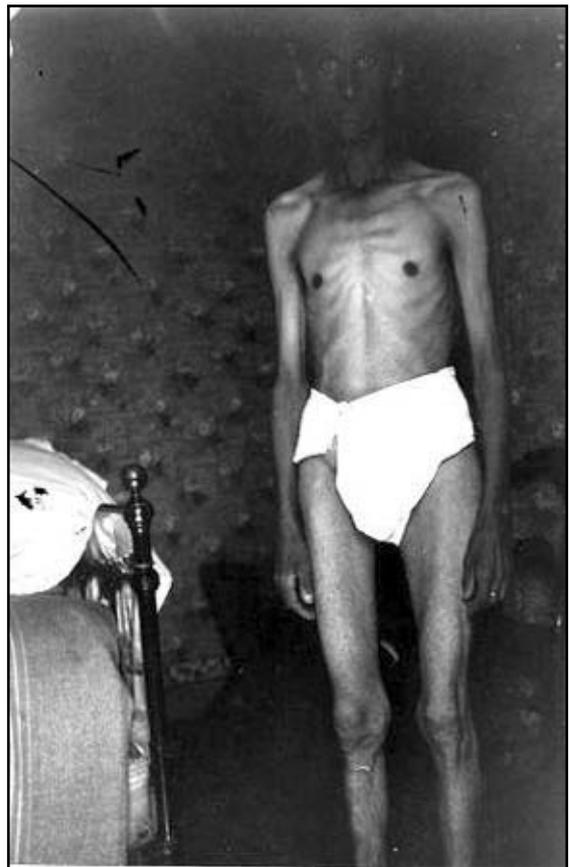
*Monsieur Hance, qui faisait partie d'un convoi de déportés rapatriés de passage à Longuyon, y a été arrêté en raison de son très mauvais état de santé et a été soigné chez son frère demeurant Longuyon, rue du docteur Chon : le malade absolument inconscient, ne pesait plus que 37 kg et présentait un état de toxicose très grave qui a nécessité des soins prolongés pendant plus d'un mois de réhydratation et de désintoxication. Outre les tonicardiaques ordinaires, il a été traité par des sulfamides, de l'adrénaline, etc.... Ce n'est qu'après ce temps qu'il a pu être dirigé sur sa résidence, à Toul.*

*Lettre dactylographiée à en-tête du " Docteur Henri Gousset, Longuyon ", datée du 1<sup>er</sup> mai 1960 et signée.*

## **11. RETOUR À TOUL**

Mon père, encore très faible, est soigné à domicile par le docteur Charles Douzain, médecin de la police. Il se remet lentement et bénéficie, de la part de certains commerçants, de nourriture de meilleure qualité, comme par exemple le pain. La France est libérée depuis un certain temps, mais les restrictions perdurent. Un événement ou ce que je qualifie de tel, m'a profondément marqué. Un jour, je suis en train de jouer dans la maison, j'entends frapper et cours pour ouvrir, ma mère me suit. Deux prisonniers de guerre allemands montrent, en faisant des mimiques, qu'ils cherchent à manger, et en disant « *Brot, Brot* ». Ils cherchent du pain. Mon père, qui est couché dans la chambre, interpelle ma mère en lui demandant ce qui se passe. Elle le lui explique. J'entends encore sa réponse : « *Donne-leur du pain, je sais ce que c'est que d'avoir faim* ».

Sa santé semblant s'améliorer peu à peu, il obtient, sur sa demande expresse, et contre l'avis de son médecin, le docteur Douzain, de reprendre de l'activité au commissariat de Toul.



OBSERVATIONS DU SERVICE DE SANTÉ

(72) Visite Médicale:  OUI  NON

(73) Radiographie:  OUI  NON

(74) Photographie:  OUI  NON

(75) Retour Medical: du \_\_\_\_\_ sur \_\_\_\_\_

(76) Observations: *A.R. immixtionnel*  
*Sans médicaments*

Index gauche: 

Index droit: 

(77) Numéro Registration record: \_\_\_\_\_

*47.1.46*  
*47.1.46*  
*47.1.46*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

**CARTE DE RAPATRIÉ**

TITRE PROVISOIRE D'IDENTITÉ

VALABLE jusqu'au \_\_\_\_\_

Au cas où votre résidence ne serait pas celle indiquée au dos de cette carte, indiquez ci-dessous votre adresse actuelle

(78) CACHET S. 

(79) CACHET S SANTÉ 

ATTENTION! - Ne perdre pas cette carte, elle est la preuve de votre qualité de rapatrié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

**CARTE DE RAPATRIÉ**

DEPORTE POLITIQUE

(1) Catégorie: *DEP. POL. - 5-2-49*

(2) Date d'arrivée en Allemagne: \_\_\_\_\_

(3) Dernier lieu de détention ou de travail en Allemagne: \_\_\_\_\_

(4) Nom: *HANCE*

(5) Prénoms: *Gangne*

(6) Sexe: *M*

(7) Pseudonymes: \_\_\_\_\_

(8) Etat Civil: *M-1*

(9) Profession: *M. K. Herby*

(10) Date de naissance: *1-4-09*

(11) Lieu de naissance: *Quimper*

(12) Nom du Père: *Vital*

(13) Nom de la Mère: *Marie*

(14) Nationalité d'origine: *F*

(15) Nationalité actuelle: *F*

(16) Date de naturalisation: \_\_\_\_\_

(17) Dernière résidence en France: *Quimper - 4 rue de la Vergotte - 11 d*

(18) Nom et adresse de la personne chez qui vous vous rendez: *11 rue de la Vergotte - 11044 - 4 rue de la Vergotte*

(19) Pièces d'identité produites: \_\_\_\_\_

(20) Bureau de Recrutement: \_\_\_\_\_

(21) Centre mobilisateur: \_\_\_\_\_

(22) Classe de mobilisation: *3ème Comp. 63*

(23) Grade: \_\_\_\_\_

(24) Position militaire au moment du départ en Allemagne: *88.1.46*

(25) Numéro de la carte militaire de France: *S. 1.45. 1ère Division S. 000 - Nantais*

Le Rapatrié a REÇU: Fra \_\_\_\_\_ primo Fra \_\_\_\_\_ Av sur Marks \_\_\_\_\_

PHOTO 4 X 4

TICKETS: *10* TARAC: *509*

1411540

*Reçu carte d'identité*

*Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés*

*Direction de l'Administration des Prisonniers, Déportés et Réfugiés*

*17*

### ***Lettre du docteur Douzain***

*Je soussigné, Douzain Charles, docteur en médecine à Toul, médecin assermenté de l'administration, médecin de la police, certifie avoir donné mes soins pendant environ six mois au brigadier Hance Georges rentré d'un camp de déportation le 26 mai 1945. Hance se trouvait dans un état physique déplorable, pesait 36 kilos (sic), ne pouvait se tenir debout, était en (illisible) état mental en rapport avec l'état physique.*

*L'état de Hance s'est amélioré petit à petit, tant au point de vue physique qu'au point de vue mental, si bien que le 16 novembre 1945, il reprenait son travail sur sa demande expresse, malgré mon ordre formel.*

*Actuellement, 23 août 1946, Hance est redevenu en parfaite santé et ne conserve plus qu'un mauvais souvenir de sa déportation.*

Lettre manuscrite à en-tête " Docteur Ch. Douzain " signée.

### **12. REPRISE D'ACTIVITÉS**

La reprise de son service au corps urbain de Toul, à compter du 16 novembre 1945, le mène de désillusions en désillusions. Pendant son absence, les polices municipales ont été reclassées en police régionale d'Etat. Il a été « oublié ». Des mesures prévoyant un avancement pour les résistants ont fait l'objet d'un décret en date du 27 novembre 1944 (à l'époque, mon père est incarcéré à la Zuchthaus de Brieg ou dans un Kommando dépendant de cette prison). Cette mesure est valable un an ; elle se termine donc le 27 novembre 1945. Il ne sait rien de ces avantages et aucun de ses supérieurs, ou de ceux qui ont été promus, ne lui en parle. Par contre, lors de sa reprise, alors qu'il était employé au secrétariat avant son arrestation, il se retrouve brigadier de 2<sup>e</sup> classe ; il n'existe pas de grade inférieur ! Il constate, avec une certaine amertume, que des bénéficiaires de grades supérieurs, à l'échine souple et qui, pendant l'Occupation se sont montrés fidèles, voire zélés serviteurs de l'ordre établi, sont passés très rapidement de l'état d'attentiste à celui, opportuniste, de « résistants de la onzième heure ». Il découvre, très rapidement, que certains de ses subordonnés sont devenus ses supérieurs.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1947, il est promu brigadier-chef de 1<sup>e</sup> classe, au choix, grade qu'il conservera jusqu'à sa retraite. Certains des « résistants ultimes » finiront au

dernier échelon d'officier de Paix. Mais ceci est une autre histoire.

Vers la fin des années 1950, une proposition d'avancement au grade d'Officier de Paix lui avait été faite. On lui demandait s'il accepterait de prendre la responsabilité d'un camp de prisonniers algériens. Outré, il a opposé une fin de non recevoir assortie d'une réponse assez sèche.

### **13. CONSÉQUENCES FAMILIALES DE LA DÉPORTATION**

Ma mère attendant un deuxième enfant, mes parents déménagent fin 1946 pour occuper une petite maison en mitoyenneté au 6, boulevard Aristide Briand à Toul. La santé de mon père reste particulièrement fragile ; il a des séquelles importantes de sa captivité. Le 4 mars 1947, ma mère donne naissance à mon frère. Il est d'une santé plus que précaire. Les avis médicaux sont formels, c'est « un enfant de la déportation ». Sa santé restera très fragile pendant longtemps et il ne pourra pas profiter pleinement et sereinement de son enfance.

En ce qui me concerne, le fait d'avoir été longtemps sans voir mon père m'a été hautement préjudiciable, puis le temps a fait son œuvre. J'ai « tracé ma route ». J'éprouve un profond regret de ne pas l'avoir plus longuement interrogé sur son « périple ». Je ne l'ai pas fait et, de toute façon, à l'exemple de ses camarades d'infortune, ceux qui sont rentrés avec leurs séquelles, ne se sont jamais montrés prolixes. Je me souviens d'une phrase de mon père, s'adressant à ses enfants et à son épouse, et qu'il m'est encore possible de rapporter textuellement : « Vous avez de la chance d'avoir pu profiter de ma présence aussi longtemps, mes camarades ne sont pas revenus ».

### **LA FIN DE L'HISTOIRE**

Mon père prendra sa retraite en 1965. Il décède le 2 février 1993. Il m'a laissé, comme héritage moral, le refus de la prévarication, de la discrimination sous toutes ses formes et le sens de l'honneur en même temps. Il était Sous-lieutenant (homologué) de la Résistance en date du 7 octobre 1942, Grand Invalide de Guerre, Officier de la Légion d'Honneur en 1978 (Chevalier en 1970), Croix de guerre avec palme,

Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, Médaille des Passeurs, Médaille de la Déportation et de l'Internement, Chevalier du Mérite Social. Il a été cofondateur du Club des Gavroches avec feu Madame Rollin.

## Sources

Mes archives personnelles.  
Le décret et la procédure "NN", Abbé Joseph de la Martinière.  
Nuit et Brouillard, L'organisation terroriste nazie, Karol Jonka et Alfred Konieczny.  
Dossier Hinzert, Mémoire Vivante, n° 46 juin 2005.  
Dossier Flossenburg, Mémoire Vivante, n° 36 janvier 2003.  
Mémorial de la Shoah.  
Livre Mémorial des déportés de France, Tome 1.

## ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE GÉNÉRAL LAURENT AUX OBSÈQUES DE GEORGES HANCE EN L'ÉGLISE SAINT-GENGOULT DE TOUL, LE 4 FÉVRIER 1993.

*Certes je prends la parole au nom des Combattants Volontaires de la Résistance, mais c'est avant tout en tant que co-président national de l'Assemblée du Souvenir de la Déportation « Nuit et Brouillard » que je m'exprime aujourd'hui. J'en profite pour excuser les deux autres co-présidents, Jean Bezaut de Strasbourg et Marcelle Selingue de Chambéry, ma filleule dans la Légion d'Honneur, dont l'état de santé ne lui a pas permis de se joindre à nous. D'autre part, notre ami Georges faisait partie du Conseil d'Administration de notre Association qui a perdu en lui l'un de ses membres les plus fidèles et les plus dévoués.*

*Pour différentes raisons, mon langage n'est pas ce qu'il devrait être. Je vous demande donc de bien vouloir excuser mon élocution qui laisse à désirer, mais je ne voudrais pas voir partir l'un des nôtres, qui était en même temps mon ami, sans le saluer une dernière fois et sans lui rendre publiquement l'ultime hommage qu'il mérite.*

*Il y a une quinzaine d'années, c'était exactement le 22 mars 1978 à Paris, j'ai eu le privilège de remettre à notre cher disparu la*

*Croix d'Officier de la Légion d'Honneur. Aujourd'hui à tous ceux que l'affection, l'amitié et le souvenir rassemblent autour de notre ami Georges Hance, je tiens à rappeler que celui-ci fut un résistant authentique dont l'activité clandestine débute en automne 1940. Les fonctions que Georges exerçait alors au commissariat de police de Toul lui permirent de soustraire aux recherches de l'occupant, des juifs, des communistes, des prisonniers de guerre évadés ainsi que des agents des premiers réseaux de la France Combattante. Engagé très tôt dans la Résistance, son nom s'inscrira bien vite à côté de ceux qui constituèrent le réseau « Navarre » et le réseau « Kléber » et il mènera courageusement ce combat inégal avec d'autres Toulousains, le photographe Buvier, le droguiste Pierre Charbonnelle. Ce dernier devait devenir pour lui, comme pour moi, un bon camarade de déportation et plus tard un fidèle ami. Nous connaissons les conséquences de cette dangereuse activité. Dans ce combat clandestin contre la formidable machine de guerre allemande, ce sera pour Georges l'arrestation, le 8 octobre 1942, par les services de l'Abwehr, c'est-à-dire le contre-espionnage allemand, ensuite la prison*

*Charles III à Nancy, celle du Cherche-Midi à Paris et, en février 1943, la déportation, ce calvaire aux stations maudites que d'anciens « Nuit et Brouillard » rescapés connaissent bien - le camp disciplinaire d'Hinzert, le Kommando de Klettendorf, la prison de Wolfenbüttel, celle de Breslau (Wroclaw aujourd'hui en polonais) où Georges rencontrera, notamment, Robert Bassan de Paris, -sa fille Jacqueline est aujourd'hui notre vice-présidente-, et Henri Bonino de Jarny, tous deux condamnés à mort et décapités à Breslau où nous sommes allés, Georges et moi, en pèlerinage pour déposer la gerbe du souvenir à l'endroit où se dressait la guillotine nazie.*

*Traduit lui aussi devant ce tribunal spécial qui siégeait à Breslau pour appliquer la procédure créée par l'« Anlass Nacht und Nebel » (en français le décret « Nuit et Brouillard » du 7 décembre 1941), Georges, condamné lui-même aux travaux forcés, devint ce bagnard NN qui ne pouvait donner aucune nouvelle aux siens ni recevoir aucun colis.*

*Il quittera Brieg, où il purgeait sa peine, pour ces tragiques et meurtrières évacuations des der-*

*niers mois avec étape à Langenbielau où il rencontrera notre ami Mario Dago, ici présent, le camp de Flossenbourg et puis l'ultime marche en colonnes, encadrés, harcelés et décimés par les SS. Enfin, en avril 1945, l'inoubliable rencontre avec les chars américains libérateurs.*

*Au moment où certaines valeurs essentielles semblent remises en cause, nous n'oublions pas que des Françaises, des Français comme Georges Hance, donnèrent, alors que tout semblait perdu, un magnifique exemple de courage, de désintéressement, de civisme et de patriotisme.*

*A Paris, derrière Notre-Dame, est inscrite cette devise*

*dans la pierre de la crypte de la Déportation : « Pardonne, mais n'oublie pas ». Oui, il faut savoir pardonner, quoique certains 'ne pardonnent jamais, mais jamais il ne faut oublier.*

*De tout cœur, Paulette, nous partageons votre grand chagrin et nous partageons aussi celui de vos enfants. Vous avez tenu, j'en suis sûr, une grande place dans ses pensées lorsqu'il remplissait ses dangereuses missions et surtout lorsqu'il vivait les heures les plus sombres de la déportation. Vous avez été l'une de ses raisons de combattre, de vivre et d'espérer. Au nom des anciens des réseaux de la France Combattante, au nom des Combattants Volontaires de la*

*Résistance, au nom des Déportés de la région de Nancy, Toul, Frouard et Pompey, ainsi qu'au nom, bien sûr, du Souvenir de la Déportation Nuit et Brouillard, je le salue une dernière fois avec fierté, avec une grande tristesse, mais aussi avec beaucoup d'émotion.*

*Aux obsèques de Georges Hance assistaient nos amis Jean Dehant et Jean-Claude Stewart ainsi que Mario Dago. Le général Laurent avait à ses côtés, immédiatement derrière la famille, le général Marcel Bigeard.*